

Signature de convention : L'Office de développement rural de Sélingué et la société ZEHAO GROUP Mali-Sarl scelle un partenariat !

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MERCREDI 05 AVRIL 2023

1321

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Insécurité au Mali

Plus de 1300 personnes tuées par des mines entre 2014 et 2022



Région du Sahel : Des journalistes sous pression des djihadistes et des autorités



Projet de révision constitutionnelle : Les 3 points d'observation de Me Baber Gano



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

04 Avril
2023

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

94

Nouveaux cas confirmés

01

Nouveaux guéris

06

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

730 303 Vaccinations incomplètes

3 505 724 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

33 118

Guéris

32 294

Décès

743

dont 04 font l'objet
d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.12



P.16



P.26



/ Une /

Insécurité au Mali : Plus de 1300 personnes tuées par des mines entre 2014 et 2022

P.5

/ Brèves /

Maroc : Une caravane médicale mobile apporte de la lumière aux patients atteints de la cataracte dans la province de Cheffchaouen

P.12

Poème : Ma passion

P.12

Adama Sangaré O secours : Les montagnes d'ordures reviennent à leur place

P.13

Phobie du politique au Mali : Le silence ahurissant des acteurs

P.13

Projet de nouvelle constitution : Le CSP-PSD rejette « un forcing constitutionnel »

P.13

Fin de la saga judiciaire de l'Agetier : Samoussy Bouya Sylla condamné à 6 mois de prison avec sursis

P.14

Bamako : La nasse vénale de la police routière

P.14

/ Actualité /

Signature de convention : L'Office de développement rural de Sélingué et la société ZEHAO GROUP Mali-Sarl scelle un partenariat !

P.16

Région du Sahel : Des journalistes sous pression des djihadistes et des autorités

P.17

Opération Spéciale Ramadan 2023 : Moov Africa Malitel toujours solidaire des démunis

P.18

Exploitation du lithium au Mali : PCQVP exige la publication du contrat de cession de la mine de Galamina

P.19

/ Politique /

Projet de révision constitutionnelle : Les 3 points d'observation de Me Baber Gano

P.22

Dr. Ali Nouhoum DIALLO, ancien Président de l'Assemblée Nationale du Mali : Leur perception des pouvoirs en place et la notre

P.26

Projet de constitution : Désaccord entre le CSP-PSD et le CSIA

P.30

/ Culture & société /

Vente de beignet de mil : Un business rentable pendant le mois de ramadan

P.31

/ International /

Lavrov : "La Russie est prête à réduire les risques nucléaires, mais il faut être deux pour danser"

P.32

Suède : La justice annule une décision de la police interdisant de brûler le Coran

P.32

Zhang Qian : Mon histoire dans le Centre hospitalier provincial de Benguerir au Maroc

P.33

ONU : La Tunisie doit mettre fin au "discours de haine" contre les Subsahariens

P.35

/ Sport /

INFO FOOT : Le top 5 des entraîneurs les mieux payés au monde.

P.36

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email: ampikile@gmail.com

Site Web: www.malikile.com

Contacts: +223 70 44 22 23

• **Gérant:** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef:**

• **Rédaction Générale:** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial:** Youssouf Diarra

• **Secrétariat:** Fatou SISSOKO

Madouwa Prestige

Organic Herbal Teas



Tisane Madouwa

SCAN FOR INFO



Pour Femme / For Women

Tisane Damou

Lutte contre la sècheresse vaginale, infections urinaires donne une odeur fraiche / Revered by African Community for reducing urinary track infections, promoting natural vaginal moisture and neutralizing undesirable oders.

Ingredients: Nep nep & gongoli, gloue de gerofle, et plante secrète / nep nep & gongoli, cloves, miscellaneous herbs native to Mali, Africa.



20 tea bags / 100% natural

New York - USA : +1347 538 6505 / Mali - Africa : +223 95 36 37 22

Email : madouwa2019@gmail.com - Site : madouwaprestige.com



Insécurité au Mali **Plus de 1300** personnes tuées par des mines entre 2014 et 2022

86% des victimes civiles des mines sont enregistrées au centre du pays. Cette déclaration a été faite hier mardi 04 avril 2023 à Bamako par le secrétariat permanent de lutte contre la prolifération des armes légères et des petits calibres. C'était à l'occasion de la célébration de la journée internationale pour la sensibilisation aux mines et l'assistance à la lutte anti-mine.

Le pays a connu une augmentation du nombre de civils tués à cause de la prolifération et l'éparpillement des engins explosifs improvisés, a déclaré Adama Diarra, chef du secrétariat permanent de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Il a soutenu que « le nombre de victimes a presque doublé passant de 119 à 205. Cette augmentation semble, en partie,

liée à l'intensification des poses de mines et d'engins explosifs improvisés ciblant les opérations militaires régulières en forte hausse dans le centre en 2022 ». M. Diarra a aussi ajouté que « les régions les plus touchées par les attaques demeurent les régions de Mopti et de Bandiagara avec 86% de la totalité des victimes civiles dans le pays ».

Cette situation entrave les activités de l'Etat

sur le terrain, regrette Ousmane Sanogo, Secrétaire général du ministère de la sécurité et de la protection civile. Il reconnaît toutefois que c'est l'Etat qui doit garantir la protection des civils.

« Nous avons l'ambition d'apporter des réponses adéquates à ces actes, c'est un devoir absolu. Au-delà des victimes directes, les mines constituent une entrave sérieuse à l'accès des populations aux



champs, aux marchés, aux zones de pâturages, ou aux services sociaux de base, tels que la santé, l'eau ou l'éducation », explique-t-il.

Notons que le Mali a ratifié des conventions pour lutter contre la prolifération des engins explosifs improvisés. Parmi elles, une concerne l'interdiction des mines et les armes sous minutions.

Renforcement de la sensibilisation

A Macina, au centre du Mali, les populations se disent préoccupées par la multiplication des incidents causés par les mines. Et pour y remédier, Youssouf Bah - notable de la localité - insiste sur la sensibilisation des populations qui en sont les victimes.

« Dans chaque coin aujourd'hui c'est la psychose quand on voit un trou sur la route, tout le monde a peur. Ça continue à faire des victimes et il y a beaucoup de morts malheureusement. Souvent ce sont de petits enfants ou des femmes qui vont chercher de l'eau au puits et parfois ce sont de pauvres paysans qui vont dans

leurs champs. On ne peut que regretter cette situation. Mais de plus en plus nous constatons que ça se vulgarise et tout le monde apprend à faire et ça commence à être inquiétant. Aujourd'hui nos routes sont coupées à cause de ça. Dans tout le centre du pays, on est victime. L'armée fait ce qu'elle peut mais c'est à la population de veiller à ça. Donc il faut sensibiliser la population », a conseillé le notable dans un reportage de Studiotamani.com

■ Binadjan Doumbia

malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! *

74^h Malikilé
 MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

■ Malikunafoni Officiel



Fait divers à Nioro du Sahel/Pour une affaire de maison, un homme d'une soixantaine d'années tire à balles réelles sur son frère, qui meurt sur le coup

L'affaire s'est déroulée ce jour mardi 04/04/2023 vers 11h50. C'est un homme d'une soixantaine d'années ressortissant de Youri Cercle de Nioro, qui a tiré à bout portant d'une belle à la poitrine sur son petit frère de lait qui a succombé sur place.

En effet les deux frères en conflit de maison habitait la famille avaient comparu devant le tribunal de Nioro ce matin. Après l'audition des différentes parties, l'affaire a été renvoyé au 09/05/2023.

N'ayant pas été satisfait de cette décision de justice, le grand frère attendit son frère dehors sous l'arbre tout à coup il sortit une arme et tir une belle à la poitrine de son frère.

Voulant s'échapper, il a été maîtrisé par le courageux gardien du tribunal à mains nues, remise à la gendarmerie. Ce qui a crée une panique total au sein de l'école se trouvant non loin de tribunal.

Source locale

Affaire à suivre.



■ Moussa Mara



Adama SANOGO vient de remporter le championnat américain de basketball universitaire avec son équipe les Huskies du Connecticut.

Mieux encore, Adama a été élu meilleur joueur étranger de ce championnat. Avec ce jeune homme, le basket et le sport malien ont main-

tenant une future star mondiale qui peut avoir un impact très positif.

C'est maintenant à nos autorités sportives de reconnaître la valeur d'Adama SANOGO, de le rassurer et de créer toutes les conditions nécessaires à son influence au profit du pays.



La région de Ségou est également concernée par les opérations Ramadan du parti Yelega.

Les responsables ont décidé de délocaliser l'activité pour la première fois dans les zones rurales en retenant les communes de Konodimini, de Ngara et de Massala.

J'ai participé à cet événement dans le village de konodimini après avoir visité le centre de santé de la contrée et effectué la prière de Asr avec les fidèles.



■ Ministère des Affaires Étrangères - Coop - Int

Observations du gouvernement de la République du Mali sur le rapport 2022 du Département d'État des États-Unis sur la situation des droits de l'homme au Mali, publié le 20 mars 2023.



MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
AND INTERNATIONAL COOPERATION

REPUBLIC OF MALI
One People - One Goal - One Faith

GENERAL SECRETARIAT

OBSERVATIONS OF THE GOVERNMENT OF THE REPUBLIC OF MALI ON THE 2022 REPORT OF THE UNITED STATES DEPARTMENT OF STATE ON THE HUMAN RIGHTS SITUATION IN MALI, PUBLISHED ON 20 MARCH 2022

The Office of Democracy, Human Rights and Labor of the United States Department of State has issued the 2022 Annual Report on Human Rights Practices in Mali on its website.

The review of the United States Department of State report on the human rights situation in Mali calls for the following observations by the Government:

As a general observation, the report paints a visibly one-sided picture of the situation in Mali. By way of illustration, the report begins with an executive summary which, in its first sentence, notes that Mali is "ruled by an unelected Government, following the military coup of 2020 which overturned a constitutional democratic system". The report would have been more objective if it had stated that the intervention of the military forces was the peaceful, bloodless completion of a popular political and social revolution, which had been violently repressed and which brought together all the socio-political segments of Mali against the then regime.

Section 1: Respect for the integrity of the individual:

In this section, the report merely relays allegations from other reports and sources of information, including international structures whose reliability has not been proven, and media or NGOs that are notoriously biased and structurally attached to partners openly hostile to Mali. The use of the conditional tense in several places in the report indicates a lack of certainty about the alleged facts.

Moreover, some of these reports have already been commented on by the Government of Mali. The focus is on allegations of arbitrary or illegal executions of civilians by the Malian Defence and Security Forces and their Russian partners.

It is easily verifiable that all cases of alleged human rights violations (executions, abductions, torture, forced disappearances) are systematically investigated by the military courts, as evidenced by the numerous proceedings pending before these courts.

The FAMA conduct military operations autonomously. The presence of Russian instructors in the country is part of the exemplary cooperation with the Russian Federation, particularly in the military area, which has been strengthened in recent years in the fight against terrorism.

The strengthening of cooperation with Russia has also been reflected in the acquisition of equipment for the Malian Defence and Security Forces, appropriate to their needs.

All FAMA missions are accompanied by a Provost Marshal team whose role is to prevent, record and investigate all incidents of human rights violations. In this regard, these have been investigated by the Provost Marshal.

Scanné avec CamScanner

1

The procedures are governed by the relevant rules and provisions of the Criminal Code and the Code of Criminal Procedure, as well as subsequent texts. Moreover, the current review of the two codes will make it possible to take into account the shortcomings observed in practice and highlighted in the report.

Regarding conflict-related abuses, the report mentions an increase in attacks in the centre of the country, as well as targeted and indiscriminate attacks against the civilian population, following the withdrawal of some international forces. It also states that most human rights violations committed by the Malian Army appeared to be targeted at Fulani, Tuareg and Arab individuals.

It should be recalled that the Malian Armed and Security Forces act with professionalism during field operations. Cases of abuse are immediately dealt with by the competent judicial authorities.

It is also important to note that there is no ethnic problem in Mali. The ethnic components have lived in harmony for centuries. This is the foundation of the Malian nation.

Better still, the Malian Army, which is republican and professional, is multi-ethnic, and as such brings together all of Mali's ethnic groups, including those mentioned in the report who occupy different levels of responsibility. There can be no specific targeting of ethnic communities.

Section 2: Respect for public freedoms:

Freedom of speech, assembly, religion, movement, protection of refugees, status and treatment of internally displaced persons

The report builds on that of the Independent Expert on the situation of human rights in Mali, who expressed concern about the narrowing of civic space and democratic debate. Arrests and restrictions on the press and other media are mentioned.

With respect to the alleged narrowing of civic space, it should be recalled that freedom of speech and freedom of opinion are constitutional rights guaranteed in Mali. This is why political criticism, within the framework of political debate, has always been authorized, subject to respect for the legal framework in force.

On the other hand, all the political actors prosecuted by the Malian justice system are suspected of having deviated from the freedom of speech, freedom of opinion and courtesy that political debate should have, in order to indulge in obscene insults, subversive and tendentious remarks aimed at damaging the very person of their target, both in terms of his honour and dignity.

At this level, a distinction must be made between politically tolerated statements and tendentious, insulting statements that are contrary to the requirements of democracy, the rule of law and our societal values and thus fall under the common law in this area.

The prosecution of some activists or bloggers occurred in the same vein.

The report notes to the Government's credit the good cooperation with the Office of the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), the efforts to offer naturalization to Mauritanian refugees, and the voluntary return of refugees from Burkina Faso, Niger and Mauritania.

Scanné avec CamScanner

3

In addition, military magistrates, who are legal advisors, are deployed in theatres of operation to advise and investigate possible cases of human rights violations.

The US report mentions the death in March 2022 of several hundred civilians in Moura, attributed to the Malian Defence and Security Forces and "Foreign military personnel".

The Government of Mali recalls that, on the basis of intelligence and accurate information, the FAMA undertook from 27 to 31 March 2022, a large military operation against the terrorist groups that had been operating for years in the locality of Moura, oppressing and committing numerous abuses against the population.

Regarding this intervention by the Defence and Security Forces in Moura, it should be noted that an investigation was opened to shed light on the allegations of human rights violations. On 9 April 2022, a judicial mission was carried out by the public prosecutor's office in Mopti. The first elements of the investigation point to the assumption that a confrontation has caused deaths by projectiles and the large number of bodies are male adults. The military intervention of the FAMA was beneficial and brought peace to the population. Among the dead, there were only terrorist fighters and no Moura nationals lost their lives during the military operation; all those arrested were placed at the disposal of the Gendarmerie of Ségou. After investigations, they were transferred to the Judicial Investigation Services of the Gendarmerie Nationale in Bamako, and then placed at the disposal of the justice.

We welcome the fact that the report itself, in outlining the security context, recognizes in substance that our country is invaded by violent extremist groups (JNIM, ISGS and other similar groups) who attack the civilian population, the FAMA and MINUSMA. This situation compels the FAMA to exercise their mission, which is to defend Mali and its people in strict compliance with human rights.

The issue of prisoners' rights: The report notes that prison conditions remain harsh and potentially life-threatening due to overcrowding. However, it acknowledges that conditions in prisons and detention centers have improved.

In this respect, it is useful to place this improvement in the context of the efforts of judicial authorities who are concerned with respect for human life and dignity in prisons.

The Government remains willing to continue to allow visits by observers and human rights organizations in accordance with the regulations in force, as recognized by the report, which indicates, for example, that, in accordance with Malian law, the National Human Rights Commission (CNDH) regularly visits detention centres without the need for prior authorization.

Arbitrary arrest or detention, fair public trials, arbitrary or unlawful interference with privacy, family, home or correspondence, conflict-related abuses: The report mentions that human rights organizations have reported several cases of alleged arbitrary arrests and detentions by Malian Security Forces, armed groups and terrorist groups, often as results of attacks by criminals or terrorists, and targeting members of certain ethnic groups suspected of perpetrating the attacks.

It is useful to specify at this level that the Malian security forces act in perfect harmony with the relevant justice system of arrest or detention. Suspects arrested during field operations are systematically handed over to the competent judicial services.

Scanné avec CamScanner

2

The report mentions 422,620 internally displaced persons as of 31 August, citing UNHCR, while emphasizing the assistance given to IDPs by the state and its partners.

Section 3: Freedom of participation in the electoral process:

In this section, the report mentions the process leading to the transition, the role played by the Constitutional Court in the 2020 legislative elections, and the participation of women in political life.

No elections were held in the Republic of Mali during the reporting year. However, the Constitution of Mali and subsequent texts guarantee citizens the freedom to choose their leaders in free, credible and transparent elections.

With this prospect, the political and institutional reforms underway, in particular the consensual and participatory adoption of the electoral law containing major innovations, will contribute to guaranteeing and strengthening the participation of citizens in the electoral process.

With regard to the non-participation of "LGBTQI+" persons in political parties or public services, it is regrettable that the report attempts to introduce into the national political and administrative sphere an issue that does not meet the aspirations or values of any segment of the Malian population.

Section 4: Corruption and lack of Government transparency:

The report mentions some ongoing legal proceedings in the fight against corruption in Mali. The transitional authorities attach great importance to this fight and spare no effort in this regard.

To demonstrate its determination to wage a relentless fight against impunity in general, and against corruption in particular, the Government of the Republic of Mali, concurrent with the ongoing review of certain major texts, has created a National Economic and Financial Pole and an Agency for the Recovery and Management of Criminal Assets, an essential body in the institutional mechanism for fighting corruption.

Section 5: The Government's position on international and non-governmental investigations into alleged human rights violations:

The report states, according to human rights organizations, that government and military officials have generally not been transparent or cooperative in responding to calls to investigate and prosecute alleged perpetrators of human rights abuses committed by security forces.

It is worth recalling that judicial proceedings are governed by rules and principles that aim, among other things, to protect alleged criminals and the actors of justice. Because of the principles of the separation of powers, the presumption of innocence and the duty of reserve regarding investigation, it is important to let justice pursue its due course.

With respect to the investigations that have not yet been completed, the Government of Mali reiterates its unwavering commitment to fight impunity, regardless of the alleged perpetrators of human rights violations. However, it is important to stress the objective challenges to the

Scanné avec CamScanner

4

rapid conclusion of the ongoing investigations, in particular the ongoing conflict situation in the localities concerned, as well as the challenges related to the collection and preservation of evidence and the traceability of witnesses.

Section 6: Discrimination and Societal Abuses:

Women's rights: The report mentions that there are very few cases of rape before the courts and that domestic violence is widespread in our country. There are also reports of female genital mutilation, sexual harassment and violation of a range of women's rights.

The fight against gender-based violence necessarily involves legal and judicial reforms to help justice professionals meet a number of challenges in this area.

It is in this context that the Government has initiated a vast reform project regarding, on the one hand, the revision of the Criminal Code, the Code of Criminal Procedure, the development of a Criminal and Prison Policy, and on the other hand, the implementation of the new judicial map which will take into account access to justice for those subject to trial, especially those whose rights have been violated, including women and girls who are victims or survivors.

Efforts have been made, and more are underway, regarding legal and judicial responses to gender-based violence (GBV).

In terms of achievements, extension of the powers of the specialized Judicial Pole to deal with crimes related to sexual violence committed during conflicts, reinforcement of the judicial system provided for in the Law on the Orientation and Programming of the Justice Sector, creation of Reception and Orientation Offices to help survivors to be more diligent should they wish to initiate legal proceedings, without forgetting the existence in the Malian legal arsenal of free legal assistance for victims/survivors.

Reforms are underway, such as the review of the Criminal Code to take into account certain offences related to violence against women and girls. To this end, a Permanent Legislative Commission has been set up to coordinate this review in collaboration with certain sectoral departments and civil society actors. The review of the Criminal Code will enable the judiciary to better deal with criminal offences related to gender-based violence in general.

In terms of prisons, in addition to the Balle (Bamako) Prison and Supervised Education Centre, which is dedicated to better social and professional reintegration of women and girls in conflict with the law, wards for women/girls and minors have been created in the detention centres in the country.

In terms of prospects, awareness-raising and information on the right to go to court, which is a constitutional right granted to every citizen, the reduction of legal fees in criminal matters, particularly with regard to certain offences related to gender-based violence, and the review of the Criminal Code and the Code of Criminal Procedure will continue.

The adoption of the law on the prevention, repression and management of GBV victims, led by the Ministry for the Promotion of Women, Children and the Family, in collaboration with the Ministry of Justice and Human Rights, will also continue.

In addition, the Ministry of Justice and Human Rights is planning to set up gender focal points in all jurisdictions to ensure the promotion of gender equality, the fight against GBV and follow-up on cases related to GBV.

The implementation of Law 2015-052 of 18 December 2015 instituting measures to promote gender in access to nominative and elective functions is effective, particularly in the justice sector with the recent appointment of female advisors to the Supreme Court.

The Government of Mali remains very attached to respect for human rights in our country, insofar as, beyond respect for national and international legal commitments, it is a question of implementing and promoting the values of tolerance and humanism that have always characterized Malian society.

It should be remembered that Mali is and remains a state governed by the rule of law, concerned with and respectful of human rights.

It should be recalled that, due to the multidimensional crisis that our country is going through, at times it has been difficult for the Malian state to fully play its daily role of protecting people and their property on the national territory.

Finally, it should be recalled that Mali has signed and ratified most of the international legal instruments for the promotion and protection of human rights and, as such, remains determined to fulfill its commitments, by protecting and promoting human rights for the benefit of our people in the centre and all other regions of the country.

Systemic racial or ethnic violence and discrimination:

The report highlights the practice of descent-based slavery in certain localities and the difficulty for the authorities to punish the perpetrators of such practices, who enjoy a certain impunity.

With respect to the fight against impunity, it should be noted that descent-based (or hereditary) slavery, which is practiced in some parts of our country, is being carefully addressed by the Malian judicial authorities.

The Government is making efforts to respond appropriately to the phenomenon of slavery through various measures such as:

- The issuance by the Minister of Justice and Human Rights of two circular notes, on 17 December 2019 and 11 November 2021 respectively, enjoining the General Prosecutors at the Courts of Appeal and the Public Prosecutors of the Republic to deal diligently, effectively and swiftly with human rights violations linked to the phenomenon of descent-based slavery, in particular in collaboration with the National Commission on Human Rights (NHRU).

The two circular notes have already had an effect in that they have been a deterrent, as fewer and fewer cases of violent slavery are being reported, and prosecutions have been initiated for cases that have already been committed and heavy sentences handed down;

- the availability of a specific draft law against slavery in all its forms, in accordance with Mali's international commitments;

- the holding of a special session of the court of assizes in Kayes in March 2023 which tried nearly 100 people;

- Finally, the development, under the aegis of the Ministry of Justice and Human Rights, of an information guide on good practices related to hereditary slavery, as part of a partnership between the National Judicial Training Institute and the American Bar Association's Rule of Law Initiative (ABAROLI) programme in Mali.

All of these measures are intended to enable justice officials to effectively meet the needs for justice expressed by victims of practices linked to hereditary slavery during investigations and enquiries into offences and crimes committed against them, with a view to preventing their secondary victimization.

Children's rights:

The report focuses on the use of child soldiers by the FAMA from March 2021 to March 2022.

In relation to the recruitment and use of children, the Government issued an inter-ministerial circular note dated February 2013, on the prevention, protection and return of children associated with armed forces or groups.

The Malian Army has never recruited or used child soldiers. As a reminder, the General Statute of the Military sets the age of recruitment at 18 years into the Malian Armed Forces (FAMA).

All cases of children arrested during military operations are systematically handed over by the Gendarmerie to child protection services, in accordance with the 2013 Protocols signed between the Government of Mali and the United Nations System on the transfer of children associated with armed forces or groups. Children cannot even be heard by the Gendarmerie, let alone tried and convicted.

Acts of violence, criminalization and other abuses based on sexual orientation, gender identity or expression, or sexual characteristics:

The report refers in several places to discrimination on the basis of sexual orientation.

In Mali, the Code of Persons and the Family prohibits any union between two persons of the same sex; it only allows marriage between two persons of the opposite sex. In addition, the Criminal Code defines indecent behavior as any behavior that offends public morals; consequently, such behavior is punishable by law.

People with disabilities, other societal violence or discrimination:

The report states that little has been done for people with disabilities.

The Government of Mali has made great efforts in recent years to protect and integrate people with disabilities into society and the workplace.

Measures have been taken in several areas of social and economic life for people with disabilities, including

1. Adoption of legislative and regulatory measures conducive to the protection and promotion of persons with disabilities (Order No. 07-035-P-RM of 4 September 2007 authorizing the ratification of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities and the Optional Protocol thereto; Law No. 2008-027 of 12 June 2018 on the rights of persons with disabilities);

2. Implementation of policies and programmes (the strategic plan for the promotion of people with disabilities 2015-2024; the institutionalization of the month of solidarity and the fight against exclusion by Decree No. 01-468-P-RM of 27 September 2001).

Section 7: Workers' rights:

Freedom of association and the right to collective bargaining, prohibition of forced or compulsory labour, child labour, discrimination in employment and occupation, acceptable working conditions:

Prohibition of forced or compulsory labour:

The competent authorities, namely national courts and labour inspection services, are regularly sensitized on the issue of forced labour through training sessions.

In this respect, these authorities have carried out awareness-raising and prevention activities on forced or compulsory labour.

Prohibition of Child Labour and Minimum Age for Employment:

In terms of combating child labour, the Government of Mali is in its 2nd national plan of action for the elimination of child labour, including the worst forms (PANETEM 2023-2027).

Numerous actions are carried out on the ground in terms of information, awareness-raising and training. These activities are carried out by the National Unit for the Fight against Child Labour (CNLTE) and its national and international NGO partners.

During the year 2022, 7587 children (girls and boys) who were victims of the worst forms of child labour were identified. Among this number, 7547 were removed and 7530 were reintegrated through schooling or vocational training.

It should be recalled that the Malian Labour Code was amended in 2017 to raise the minimum age of admission to employment from 14 to 15 years.

Discrimination in employment and occupation:

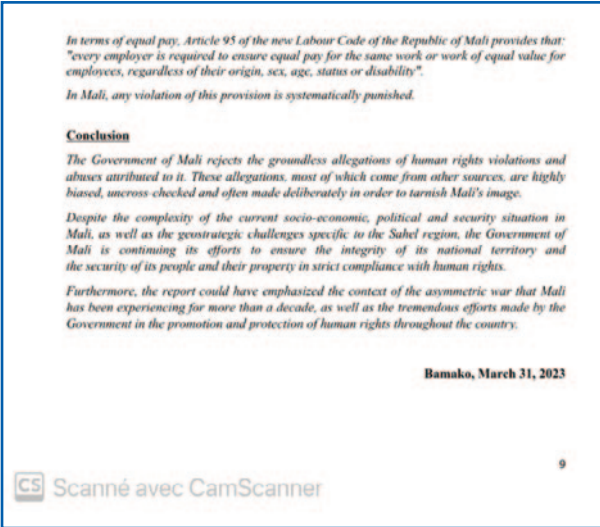
In the Republic of Mali, there is no gender-based discrimination in access to employment and vocational training. Indeed, the action plan of the national gender policy of Mali from 2011 to 2013 included 5 strategic guidelines and several areas of operations, including **Maintaining a balance in access of women and men to jobs in the public administration and the private sector.**

Acceptable working conditions:

Mali has ratified Conventions No. 26 on Minimum Wage Setting Methods, No. 95 on Wage Protection and No. 100 on Equal Remuneration.

The Malian Labour Code has incorporated the provisions of these Conventions. Thus, a minimum wage is set by the Labour Code for the private sector, and for the public sector the scale and the index value have been modified to address disparities.

Wages are protected in Mali against any abuse through measures contained in law N°2017-057/AN-RM of 06 November 2017 modifying the index scale and other texts.



Wassim Nasr



#Mali le #JNIM #AQMI revendique deux attaques aux portes de #Bamako « le 31 mars à #Farabana & #Sanakoro 1 militaire pris en otage » et « le 1er avril 2 IED entre #Farabougou et #Dogofry »



Leral.net



Abdoulaye Ndoye, coordonnateur départemental de Saint-Louis, est nommé deuxième vice-président du parti Rewmi, en remplacement du ministre Yankhoba Diattara. Cette décision a été prise par le président dudit parti, Idrissa Seck. Le président du Parti Rewmi Idrissa Seck, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par les statuts et règle-

ment intérieur du parti, décide:

- 1) M. Abdoulaye Ndoye, coordonnateur départemental de Saint-Louis, est nommé deuxième vice-président du Parti en remplacement de M. Yankhoba Diattara appelé à d'autres fonctions ;
 - 2) Le Secrétaire Général et le Secrétaire National en charge des structures sont chargés de l'exécution de la présente décision.
- #leral #kebetu #senegal



Bougane Guèye Dani: « Indépendance du Sénégal, nous dit-on ? »
À mon humble avis :

- Le Sénégal sera indépendant quand la santé sera à la portée de tous.
- Le Sénégal sera indépendant quand on aura le courage de nous départir du diktat des impérialistes.
- Le Sénégal sera indépendant quand il sera libéré des politiciens et des voleurs de la République.
- Le Sénégal sera indépendant quand le transport ne sera plus un frein au développement.
- Le Sénégal sera indépendant quand notre économie ne sera plus tributaire des importations.
- Le Sénégal sera indépendant quand nos autorités étatiques prioriseront l'intérêt supérieur de la Nation à leurs intérêts personnels.
- Le Sénégal sera indépendant quand ses champions économiques seront priorités.
- Le Sénégal sera indépendant quand la justice combattrait l'injustice.
- Le Sénégal sera indépendant quand le Président de la République saura la sacralité de la parole donnée.
- Le Sénégal sera indépendant quand ses ressources minières profiteront à ses filles et fils.
- Le Sénégal sera indépendant quand la corruption sera annihilée dans l'administration.
- Le Sénégal sera indépendant quand le contenu de système éducatif sera adopté à nos réalités et que nos universités cesseront d'être des fabriques de chômeurs.



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs, les cotisations que vous versez à l'INPS servent à payer les prestations aux quelles ont droit vos travailleurs.

20 70 51 75 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs, assurez les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité au travail en dotant votre personnel de moyens adéquats de protection individuels et collectifs.

20 70 51 71 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs ! faites vos déclarations de cotisations et assurez leur paiement régulier et à bonne date au plus tard le 15 de chaque mois afin d'éviter toutes pénalités.

20 70 51 73 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali



L'INPS

AU SERVICE DES ASSURÉS SOCIAUX

Employeurs! la qualité des prestations servies par l'INPS dépend de la fourniture régulière des relevés nominatifs des salaires à bonne date.

20 70 51 74 | inps@inps.ml | INPS_Mali
36123 | www.inps.ml | INPS.Mali

Maroc : Une caravane médicale mobile apporte de la lumière aux patients atteints de la cataracte dans la province de Chefchaouen



Une caravane médicale mobile apporte de la lumière aux patients atteints de la cataracte dans la province de Chefchaouen, au Maroc

Du 11 au 15 mai 2022, l'équipe médicale chinoise dans la province de Chefchaouen, le gouvernement local et l'Association Marocaine Médicale de Solidarité (AMMS) ont coopéré pour fournir un dépistage gratuit et des services de chirurgie en caravane mobile pour les personnes défavorisées atteintes de cataracte dans la province de Chefchaouen au Maroc. Au total, 462 malades ont été examinés et près de 100 opérations de la cataracte ont été co-réalisées par des ophtalmologistes chinois et marocains. De 1975 à 2022, l'équipe médicale chinoise a traité au Maroc 5,78 millions de patients de consultations et d'urgences, 800 000 patients hospitalisés et réalisé près de 530 000 opérations. Elle fait preuve de l'esprit de bienveillance et de la fraternité sans frontières des travailleurs médicaux chinois. Du 11 au 15 mai 2022, la consultation gratuite de la cataracte en caravane médicale mobile dans la province de Chefchaouen au Maroc 462 patients atteints de maladies oculaires ont participé au dépistage dans deux jour. Près de 100 opérations de la cataracte ont été co-réalisées par des ophtalmologistes chinois et marocains

Source : français.cgtn.com



Poème : Ma passion

Epanouie qu'en ta présence,
et, dans un état de jouissance,
tu libères mon cœur du chagrin.
Tu es mon seul vaccin,
Ma seule, ma pure fascination.
Mon amour pour toi reste inchangé.
Dans mon for, tu es calée.
Comment ferais-je pour vivre sans toi ?
Tu es mon guide, ma confidente, ma voix !
Par ton biais, je transmets tout message,
et facilite aux âmes désespérées leur dressage.
Satisfaite qu'avec toi,
ma joie de vivre dépend de toi.
Je ferais toujours recours à toi.
Tu es mon amour, ma raison d'être.
L'écriture est mon véritable amour.
La littérature m'a sortie du trou noir

Oumou Hani MARZOUKA



Adama Sangaré 0 secours : Les montagnes d'ordures reviennent à leur place



Et avec l'hivernage prématuré qui s'annonce, ça va schlinguer. Au moins, pour une fois, les masques qui nous accompagnent tout le temps vont servir à autre chose que de se protéger contre le coronavirus, mais contre un cocktail de microbes parfumé à la puanteur déchetière. Une fois n'étant donc pas coutume, deux prénommés Adama vont meubler cette rubrique parce que le maire du district de Bamako, Adama Sangaré, reste impuissant face à cette question des ordures. Depuis des années, on en parle, mais pschitt... Des bonnes volontés souvent sollicitées par les populations se chargent d'évacuer ces ordures, comme le cas du dépôt de Lafiabougou.

Source : Katois

Projet de nouvelle constitution : Le CSP-PSD rejette « un forcing constitutionnel »



Dans une déclaration signée, le 28 mars 2023, par Aghabass Agintalla, les différents mouvements du Nord-Mali, regroupés dans le CSP-PSD (Cadre stratégique permanent pour la paix, la sécurité et le développement), ont affirmé ne pas se reconnaître dans « la version dite finalisée de la nouvelle constitution du Mali » et encouragent la démarche de la médiation internationale en vue de sauver le processus de paix. Le CSP-PSD, qui regroupe les mouvements signataires de l'accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger (la CMA et la plateforme des mouvements du 14 juin 2014) et une partie des mouvements de l'inclusivité, a constaté « avec regret que ledit projet n'enregistre aucune évolution particulière à la Constitution du 25 février 1992, en matière de dispositions indispensables à une concrétisation des mesures législatives et réglementaires, des engagements politiques et institutionnels pris à l'accord pour la paix... ». « Les mouvements signataires à travers le CSP-PSD déplorent cet état de fait et déclarent solennellement ne pas se reconnaître dans

Phobie du politique au Mali : Le silence ahurissant des acteurs



Quand se débiter ou faire dans la langue de bois devient une habitude pour les acteurs politiques au moment où la nation a grandement besoin des réponses politiques à l'exacerbation des maux, il y a lieu de s'interroger sur le dévouement patriotique des animateurs de la scène politique de ce pays. Voici ainsi planté le sinistre décor caractéristique de l'ambiance sociopolitique qui prévaut depuis l'avènement de la Transition sous la conduite du colonel-président Assimi Goita.

En effet, face aux critiques à leur endroit, l'absence de repartie de la part de la classe politique est de nature à éberluer pour qui connaît la tumultueuse histoire chronologique de la gouvernance du Mali. A se demander si on peut avoir la mémoire courte au point d'oublier ou de faire fi de la culpabilité de la grande connexion mafieuse politico-militaro-civile-religieuse déterminée à entretenir le même système de prédation qui maintient le Mali dans la déliquescence progressive. Mais, là où le bât blesse avec ce scandaleux silence des politiques, c'est qu'on a comme l'impression d'assister à une sorte d'introspection irréfléchie et inopportune de la classe politique, qui renvoie à l'image d'un combat de boxe où le public, épris sans raison valable d'un combattant, encourage ce dernier à mettre définitivement KO son adversaire emmêlés dans les cordes et étrangement résigné à son sort pendant qu'il a des atouts à faire valoir. En tout cas, malgré cette situation loin d'honorer la génération d'homme politique de 1991, qui s'était évertuée à vendre les vertus de la démocratie au peuple, on peut affirmer qu'il tient d'une malhonnêteté criante de ne jeter le discrédit que sur le seul politique dans l'actuel imbroglio national. Au regard des intrusions contre nature et sporadiques dans la gouvernance, normalement du ressort régalien du politique, depuis la chute du régime des pères de l'indépendance en 1968.

Seydou Diakitè / Source: Le Témoin

ce projet de la nouvelle constitution en son état », déclare le CSP-PSD. Le CSP-PSD, « tout en espérant qu'il existe encore une opportunité de créer les conditions d'un consensus sur le texte avant sa soumission au référendum, informe l'opinion nationale et internationale du niveau élevé de fragilité du processus de paix et des conséquences d'un forcing constitutionnel en violation des engagements pris à travers l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du Processus d'Alger ».

M.K. Diakitè / Source : Le Républicain

Fin de la saga judiciaire de l'Agetier : Samoussy Bouya Sylla condamné à 6 mois de prison avec sursis



Après une année de saga judiciaire, le contentieux pour le contrôle de la présidence du Conseil d'administration de l'association pour la gestion des travaux d'infrastructures et d'équipements ruraux (Agetier) a connu son épilogue. Pour suivi pour usurpation de titre, Sanoussy Bouya Sylla, après s'être déclaré coupable des faits qui lui sont reprochés a été condamné à six (06) mois d'emprisonnement avec sursis, le 30 mars dernier, par le Tribunal de grande instance de la commune III du district de Bamako. Cette décision du tribunal intervient à la suite d'un désistement de la partie civile sur fond de demande de clémence du prévenu. En effet, dans une lettre en date du 1 mars, qu'il a adressé au PCA de l'agence, M. Sylla renonce aux fonctions de président afin, dit-il, de permettre à son successeur de remplir ce rôle pour le bon fonctionnement de la structure. En contrepartie, il a demandé de mettre fin à toutes les procédures judiciaires.

Retour sur les faits...

Malgré sa révocation du poste du président du conseil d'administration sur fond d'abus de pouvoir et de gestion solitaire de l'agence, le 8 juillet 2021, par la majorité absolue, soit 7/10, des membres du conseil d'administration, Sanoussy Bouya continuait d'agir au nom de l'agence. Contestant le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire, il a notamment rechigné à restituer le véhicule au nouveau PCA de l'association. Et, alors qu'il n'a pas qualité de PCA, il se serait adressé par voie de correspondance au ministre du Développement rural pour demander l'autorisation de licencier le DG de l'agence dont le contrat venait pourtant d'être renouvelé. Considéré comme une menace à l'unité et à la cohésion de l'association ainsi que de l'Agence et accusé d'avoir abusé de son pouvoir par-delà les présomptions d'abus de biens sociaux pendant sa courte présidence, Sanoussy sera déclaré persona non grata avant d'être poursuivi par l'association pour usurpation de titre, en janvier 2023.

Amidou Kéita / Source : Le Témoin

Bamako : La nasse vénale de la police routière



Incorrigible la Compagnie de la Circulation Routière ! Déployée aux différents carrefours stratégiques de la capitale pour fluidifier la circulation, ses éléments n'ont cure de la chienlit qui s'installe à leur nez et à leur barbe. Et pour cause, ils n'ont le regard rivé que sur les éventuelles irrégularités de chaque engin et les pénalités pécuniaires correspondantes, un terrain où les agents CCR s'arrogent le droit de rançonner à ciel ouvert des usagers littéralement contraints au marchandage.

Et pendant que les plus paisibles d'entre eux sont impitoyablement dépouillés de dernières économies pour des peccadilles, des potentiels bourreaux en puissance sont autorisés à rouler sans système de freinage ni de signalisation en vertu d'une rançon qu'ils versent journalièrement dans la cagnotte des agents. Les uns sont délestés sans ménagement de leurs cartes grises alors qu'un honteux geste suffit aux autres pour vaquer librement et dangereusement à leurs occupations. Le hic est que la petite gêne qu'en éprouvent les rares policiers vergogneux est en passe de se dissiper avec la militarisation qui est montée au nez de tous. Les habituelles plaintes et protestations d'usagers devant les abus résonnent de plus en plus comme des coups d'épée dans l'eau et pourraient même être sanctionnées par des châtiments corporels sans conséquence. Au nom de l'ascendant du militaire sur le civil.

La Rédaction / Source: Le Témoin

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 442223 / Email: ampikile@gmail.com
Site: www.malikile.com



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.

Article 4: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;

- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;
- d'émettre un avis sur la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites;

Article 6: Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

Article 7: L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

Signature de convention : L'Office de développement rural de Sélingué et la société ZEHAO GROUP Mali-Sarl scelle un partenariat !

Le ministre du Développement Rural, Modibo Keita a présidé, la cérémonie de la signature officielle d'une convention relative aux conditions d'attribution et d'exploitation de parcelles de terrain entre l'Office de développement rural de Sélingué et la société Sino-Malienne ZEHAO GROUP Mali-Sarl, dans la salle de conférence du département rural. C'était en présence du ministre délégué auprès du Ministre du Développement Rural Chargé de l'élevage et de la Pêche Youba Ba et les responsables des deux structures.



Il faut noter que la signature de la convention porte sur l'aménagement de 2500 ha attribués à ZEHAO GROUP Mali-Sarl sous forme de bail emphytéotique conclu pour une durée de 50 an renouvelable après évaluation des résultats obtenus. Le projet est d'un coût total de 34 563 873 201 FCFA entièrement à la charge de la Société.

Avant d'apposer sa signature, le directeur administratif de ZEHAO GROUP Mali-Sarl, Adama Haidara, a exprimé sa reconnaissance au ministre du Développement Rural pour la confiance accordée à la société à travers la signature de la présente convention. Il a remercié tous les acteurs qui ont contribué à la facilitation de ce processus de signature. En outre, il a remercié particulièrement le ministre du Développement Rural et son cabinet, le directeur général de l'ODRS et son staff, le président de conseil de cercle de kangaba, le préfet du cercle de kangaba, les maires des deux communes rurales de Maramandougou

et Séléfougou.

Pour sa part, le ministre du Développement Rural, Modibo Keita a annoncé que ZEHAO GROUP Mali-Sarl procédera à la réalisation des infrastructures socioéconomiques de bases telles que les écoles, les centres de santé, les points d'eau potables, les pistes rurales, en rapport avec les collectivités territoriales. Au sujet du volet agricole, il portera sur l'aménagement en maîtrise totale de l'eau de 2500 ha dont 15% seront attribués aux populations des communes rurales de Séléfougou et de Maramandougou. Il a expliqué qu'au regard des objectifs de ce projet et des ambitions des autorités de notre pays de faire de l'Agriculture le moteur du développement économique, a estimé que cette approche innovante permettra de mettre en place un cadre incitatif en faveur des investisseurs nationaux et internationaux en vue d'accroître nos capacités d'investissement dans le secteur rural. « Je rappelle que ZEHAO GROUP Mali-Sarl est

une société composée d'opérateurs maliens de l'intérieur et de la diaspora qui a décidé d'apporter son expertise aux activités de promotion et de développement agricole du pays, et par conséquent a rassuré que ce projet contribuera à la transformation de l'Agriculture Malienne, au renforcement de la sécurité alimentaire, à la stabilité sociale et économique de la zone, à l'instauration d'un meilleur cadre de vie pour les populations bénéficiaires à travers la création d'emplois et l'ouverture de nouvelles opportunités d'affaires visant à accroître les revenus des populations », a-t-il conclu.

L'apothéose de cette cérémonie a été la signature de la convention par les différentes parties.

■ Ibrahim Sanogo

Région du Sahel : Des journalistes sous pression des djihadistes et des autorités

Couvrir librement les multiples crises du Sahel est de plus en plus difficile pour les journalistes, plus encore depuis que des militaires ont pris le pouvoir dans certains pays dans la région du sahel, indique Reporters sans frontières dans un rapport publié lundi dernier.

La bande sahélienne qui traverse le continent d'ouest en est menace de devenir « la plus grande zone de non-information de l'Afrique », dit RSF dans ce rapport sombre. L'expulsion des correspondantes des quotidiens français Le Monde et Libération par les autorités de la transition au Burkina Faso samedi est venue obscurcir encore le tableau. Même si le rapport de RSF a été rédigé avant leur expulsion, selon l'AFP, la presse locale et internationale fait face à une « **dégradation constante** » de ses conditions de travail depuis dix ans, dit ce document couvrant le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, mais aussi le nord du Bénin, confronté à des défis sécuritaires similaires. Ce rapport décrit des journalistes pris entre la violence des djihadistes et des groupes armés d'une part, et les restrictions, les pressions, les suspensions de médias et les expulsions de correspondants étrangers par les autorités d'autre part. Il évoque l'effet négatif joué par l'arrivée selon lui de la société de sécurité privée russe Wagner au Mali.

« **Cinq journalistes ont été assassinés, et six autres ont été portés disparus entre 2013 et 2023** », dit le rapport. Il fait état de près de 120 journalistes arrêtés ou détenus pendant cette période, dont 72 rien qu'au Tchad. Il rend compte des attaques par les djihadistes et de la disparition des radios communautaires, très écoutées, parce qu'elles n'adhéraient pas à leur cause. Ainsi, de vastes étendues sont devenues inaccessibles aux journalistes parce que trop dangereuses. Les sources sont « **terrifiées** » par la possibilité de représailles des groupes armés, mais aussi des autorités. Au Mali, au Burkina et au Tchad, à peine arrivés à la tête de leur pays, les militaires ont cherché « **à contrôler les médias au travers de mesures d'interdiction ou de restriction, voire d'attaques ou d'arrestations arbitraires** ».

Être journaliste au Sahel, c'est endurer la pré-



sence croissante de groupes armés radicaux qui n'hésitent pas à tuer des reporters ou à les enlever et à les utiliser comme monnaie d'échange. C'est savoir faire face aux nouveaux gouvernements militaires qui, après avoir pris le pouvoir par des coups d'État, imposent leur propre conception du journalisme et émettent des « **directives patriotiques** ». « **Les journalistes doivent également apprendre à coexister avec la milice Wagner, qui exerce une influence de plus en plus visible sur l'environnement régional de l'information et de l'information, et à échapper aux pièges tendus par les mercenaires de la désinformation.** »

Le rapport décrit non seulement les nouveaux ennemis auxquels sont confrontés les journalistes locaux et les médias étrangers, mais examine également comment les défis du reportage peuvent être surmontés, examine les initiatives qui exploitent une capacité de résilience et formule une série de recommandations.

« **L'immense joie que nous avons ressentie lors de la libération d'Olivier Dubois le 20 mars ne doit pas détourner l'attention des difficultés croissantes des journalistes travaillant au Sahel. Cette partie du continent africain est en train de devenir une région dangereusement privée de journalistes indépendants et de reportages fiables, une région où l'autocensure devient la norme. Pour éviter que le Sahel ne devienne une zone de non-information, ce rapport adresse également un appel aux gouvernements de la région. Une ac-**

tion décisive est nécessaire pour éviter de priver 110 millions de Sahéliens de leur droit fondamental à l'information », a indiqué Sadibou Marong, Directeur du bureau Afrique subsaharienne de RSF à Dakar.

RSF rappelle la suspension des médias français France 24 et Radio France Internationale au Mali et au Burkina. Avec l'expulsion ou le départ contraint des correspondants étrangers faute d'accréditations, le champ est laissé « **libre aux médias favorables au narratif pro-russe défendant la présence des mercenaires de Wagner dans la région** », ce qui contribue « **à l'explosion de la désinformation** ». Les pressions exercées sur la presse au nom d'un « **traitement patriotique** » de l'information favorisent « **un journalisme aux ordres** », et l'autocensure sur des sujets sensibles comme Wagner ou les pertes infligées par les djihadistes. Elles alimentent aussi le cyberharcèlement contre les voix dissonantes, dit RSF.

RSF mentionne aussi la détérioration de la situation financière des médias, sous l'effet de la crise et de l'arrêt des subventions des États. RSF laisse entrevoir quelques lueurs d'espoir. Elle évoque la copie miroir des sites de RFI et France 24 qu'elle a créée pour continuer à les capter. Elle cite la création de modes différents de collecte de l'information et de partenariats entre médias, ainsi que le développement du factchecking dans cette partie de l'Afrique.

■ Binadjan Dombia

Opération Spéciale Ramadan 2023 : Moov Africa Malitel toujours solidaire des démunis

Fidèle à sa tradition, l'opérateur historique de téléphonie au Mali, Moov Africa Malitel, a offert des denrées alimentaires aux couches vulnérables et certaines mosquées du district de Bamako. C'était à l'occasion d'une cérémonie organisée le mercredi 29 mars 2023 à son agence du Quartier du fleuve.

Comme les années précédentes, Moov Africa Malitel n'a pas failli à sa tradition d'entreprise citoyenne toujours plus près de la population, surtout les couches vulnérables. Elle a lancé, le 29 mars dernier, son Opération Spéciale Ramadan 2023 à travers une remise de denrées alimentaires composées de riz, mil, sucre, huile, et pâtes alimentaires.

Un geste de solidarité qui a été largement apprécié par les bénéficiaires. Au nom des mosquées retenues cette année, Adama Dembélé a remercié Moov Africa Malitel pour cette action humanitaire.

«Ce don sera distribué aux personnes démunies que nous avons ciblées dans les quartiers et aux musulmans qui rompent le jeûne avec nous à la mosquée. L'année dernière, plus de 150 personnes ont bénéficié de cette aide et je suis sûr que ce nombre va augmenter cette année. Nous remercions et prions pour Moov Africa Malitel et souhaitons que cette œuvre humanitaire puisse s'inscrire dans la durée », a souligné Adama Dembélé.

Avec un sourire aux lèvres, Mariam Diarra, une mère de famille avec plusieurs enfants à sa charge, a manqué de mots pour exprimer sa reconnaissance aux responsables de l'opéra-

teur historique de téléphonie. «Je suis très contente de recevoir ces vivres. Ce don nous permettra de jeûner et de rompre le jeûne dans la dignité. Nous étions vraiment inquiets des dépenses du mois de Ramadan. Je me promettais dans les rues pour chercher à manger mais, grâce à ce don, nous sommes maintenant rassurés. Je suis très heureuse et je remercie les donateurs. Qu'Allah les récompense ! », a-t-elle laissé entendre.

Selon son secrétaire général, Sidy Mohamed Dembélé, Moov Africa Malitel est une entreprise citoyenne. «L'activité qui nous réunit aujourd'hui est traditionnelle. Chaque année, à la faveur du Ramadan, nous faisons des dons aux orphelinats de Bamako, dans des mosquées et à des personnes démunies. Nous sommes une entreprise avec une responsabilité sociétale et il est donc normal que chaque année nous puissions faire une solidarité agissante à l'endroit des structures qui en ont besoin», a souligné Sidy Mohamed Dembélé.

Politique de Responsabilité sociétale

Certifié Iso 9001 version 2015, Moov Africa Malitel accorde une importance particulière à la

mise en œuvre de sa politique de responsabilité sociétale. «Nous devons aussi agir pour le bien-être des populations parce qu'au delà de ce que nous faisons, ce sont ces mêmes populations qui nous font confiance et qui utilisent notre réseau. Il est donc normal, que dans le partage des bénéfices, ces populations retrouvent un peu de ce qu'elles ont investi dans notre activité», a fait savoir le responsable de Moov Africa Malitel.

La remise de ce don est le démarrage de ces activités.

Tout au long de ce mois béni, l'entreprise procédera dans des mosquées à la remise aux fidèles musulmans des produits nécessaires à leur rupture.

Moov Africa Malitel à la mosquée du village CAN : Des paniers de rupture aux fidèles !

C'est en droite ligne de sa politique de soutien aux musulmans qu'une équipe de l'opérateur historique de téléphonie, Moov Africa Malitel s'est rendue, le 30 mars dernier, à la mosquée du village CAN de Faladié. Pour y distribuer des paniers de rupture composés de lait, de café, de fromage, de mayonnaise, de thé Lipton, ainsi qu'un tapi de prière. A la mosquée du village CAN, première mosquée de l'opération de cette année 2023, que de bénédictions à l'endroit de Moov Africa Malitel !« Le Prophète Mohamed -PSL- a dit : "celui qui nourrit un jeûneur pour la rupture de jeûne aura la même récompense que lui sans que cela n'enlève rien à la récompense du jeûneur" ». Tout au long de ce mois béni de Ramadan, Moov Africa Malitel offre des centaines de rupture de jeûne.

D. Togola

Source : Le Challenger



Exploitation du lithium au Mali : PCQVP exige la publication du contrat de cession de la mine de Galamina

« La Coalition Publiez Ce Vous Payez- Mali, demande au Gouvernement du Mali la publication intégrale du contrat de cession de la mine de Galamina et ses annexes ; et la mise à la disposition des communautés (Bougouni, Galamina) et de la société civile des conclusions des études d'impact environnemental et social ». Telle est la substance d'une conférence de presse animée le 24 mars 2023, par la Coalition PCQVP-Mali.

Le gouvernement de la république du Mali doit tirer toutes les leçons de l'exploitation de l'or. Le lithium, minéral stratégique pour la transition énergétique doit jouer un rôle stratégique pour le développement de notre pays ». Telle est la principale conclusion de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez Mali. Et, cela a été clairement dit lors de sa conférence de presse sur les enjeux de l'exploitation des minéraux de transition énergétique (Lithium) et de partage d'expériences sur les bonnes pratiques acquises par PCQVP-Mali à l'occasion de la COP-27 et de Mining Indaba.

Placée sous le slogan « Mines de Lithium au Mali : La Coalition Publiez Ce Que Vous Payez Mali pour une exploitation juste, transparente et équitable », cette conférence de presse a été animée par Abdoul Wahab Diakité, Président de la Coalition PCQVP-Mali. Il a avoué à ses côtés Souleymane Tiémoko Sangaré, secrétaire général de la Coalition PCQVP-Mali. Abdoul Wahab Diakité a rappelé que le Mali compte 14 mines d'or industrielles selon le rapport du Comité ITIE Mali 2020. Selon lui, la contribution de l'or à l'économie nationale en 2020 est de 82,01% dans les exportations ; 9,74% au PIB ; 20,73% dans les revenus de l'Etat et 0,8 % dans la création d'emplois. Il a ajouté que les recettes issues des droits de la patente sont moins de 3 % des recettes fiscales encaissées pour le compte du budget national. Au regard de tout cela, il dira que « cependant les attentes n'ont pas été comblées en termes de création d'emplois et d'investissement dans le secteur des services sociaux de base pendant la période de la monoproduction de l'or ».

Dans un tel contexte, Abdoul Wahab Diakité, pense que « la diversification de la production, combat de la société civile s'imposait alors



pour le Mali ». Il a salué le démarrage du processus de diversification dans le secteur. Selon lui, le pays compte aujourd'hui deux projets d'exploration de lithium bien avancés. Ce sont : Galamina (Firefinch Ltd) et Bougouni (Minéraux Kodak) dans le village de N'Ganala. Il a aussi rappelé qu'en juin 2021, Firefinch Ltd a conclu une joint-venture avec Ganfeng Lithium pour développer le projet Galamina et devrait entrer en production courant premier semestre 2024. Pour le Président de PCQVP-Mali, cela est une **grande première en Afrique de l'ouest. Et, sur la base des estimations initiales, il dira que le Mali dispose de la deuxième plus grande réserve de Lithium d'Afrique après la RDC. « Le début de son exploitation est programmé pour 2024 avec une durée d'environ vingt une années de production »**, a-t-il annoncé. Plus précis, il dira que la production moyenne annuelle attendue est de 726 000 tonnes de

concentré de spodumène, un silicate d'aluminium et de lithium. « Le lithium est utilisé dans la fabrication des batteries, Verres et céramiques, Pharmacie, électronique et aluminium, Graisse lubrifiante, Acier et Traitement de l'air », a-t-il annoncé pour donner un peu plus de détails à tous ceux qui ne perçoivent pas encore l'importance de l'exploitation du lithium, ce minéral stratégique.

« Dans le souci d'une exploitation juste, transparente et équitable de ce minéral stratégique, la coalition PCQVP-Mali, acteur majeur de la société civile dans le secteur extractif, veut pleinement jouer son rôle », a déclaré Abdoul Wahab Diakité. Dans un tel contexte, il a d'abord fait l'état des lieux de l'exploitation de lithium au Mali, avant de lever le voile sur les constats de PCQVP-Mali. Il a fini par dégager la position de PCQVP-Mali sur l'exploitation de Lithium.

Etat des lieux de l'exploitation de lithium au Mali

Pour ce qui concerne l'Etat des lieux de l'exploitation de lithium au Mali, il a indiqué l'existence de deux projets d'exploration de lithium à savoir: Galamina (Firefinch Ltd) et Bougouni (Minéraux Kodal) dans le village de N'Ganala. « La mine de Galamina est en construction et le début de l'extraction des minerais de Lithium est prévu pour le 1er semestre 2024 », a-t-il déclaré.

Cependant, il dira que force est de reconnaître, qu'aucun acteur ne peut se targuer d'expérience avérée pour préméditer les impacts nocifs potentiels des mines de Lithium. Pour cela, il a annoncé que la Coalition PCQVP-Mali fidèle à sa proactivité a mené plusieurs actions pour renforcer les capacités et la compréhension de ses membres sur ce minerai de transition énergétique (Lithium).

A cet effet, Abdoul Wahab Diakité a annoncé la conduite de plusieurs actions par la Coalition PCQVP-Mali. Ce sont : élaboré et obtenu un financement triennal (Social Bonds) de la Coalition mondiale Publiez Ce Que Vous Payez ; procédé à la remise au Secrétaire général du ministère en charge des mines, de la déclaration ouverte concernant les minerais de Transition pour la COP 27 ; participé à travers un délégué à la COP 27 en Egypte pour profiter des expériences et des bonnes pratiques des autres pays sur l'exploitation des minerais de transition énergétique ; participé à l'édition 2023 de l'Alternative Mining Indaba en Afrique du Sud pour profiter des expériences et bonnes pratiques des autres nations du monde en matière d'exploitation des minerais de transition énergétique ; mené des débats publics et des campagnes médiatiques sur la publication de l'intégralité des contrats miniers et leurs annexes en cours de validité au Mali ; mené des rencontres de prise de contact avec les autorités régionales (Bougouni) et les communautés de la commune de Danou (Galamina) pour expliquer les enjeux de l'exploitation des minerais de transition énergétiques ; mené des actions de renforcement des capacités de la presse, des organisations féminines et des jeunes sur les enjeux de l'exploitation des minerais de transition dans le contexte du changement climatique ; mené des activités de renforcement des capacités des parties prenantes à Danou et Bougouni sur la notion du

changement climatique dans le contexte de la transition énergétique.

Selon lui, ces actions menées à l'international et sur les sites d'extraction du Lithium, ont amené la Coalition PCQVP-Mali à plusieurs constats.

Constats de PCQVP-Mali

Selon lui le premier constat est que le Mali a commencé l'exploitation industrielle des mines d'or il y a environ 40 ans. « Elle a généré des centaines de milliards de FCFA au profit du budget d'Etat », a-t-il déclaré. Mais, il a estimé qu'en dépit de cet apport superficiellement reluisant, l'or n'a jamais brillé pour le malien lambda. « L'or produit au Mali, ne fait l'objet d'aucun processus de transformation locale », a-t-il dénoncé. Avant d'indiquer qu'il est exporté à l'état brut vers les raffineries Sud-Africaine et Suisse malgré l'existence des unités de raffinage d'or au Mali.

Deuxième constat, il dira que le contrat de cession de la mine de Lithium de Galamina n'est pas encore publié sur le site du ministère en charge des mines. « Toutes les actions initiées et mises en œuvre par la coalition notamment les débats publics organisés par PCQVP-Mali, les rencontres d'échanges avec la Direction Nationale de la Géologie et des Mines, l'insertion des articles de presse, sont restées vaines », a-t-il indiqué. Selon lui, il est clair, sans la publication du contrat et ses annexes, les communautés ne pourront pas à assurer leur rôle de veille et de contrôler, voire participer à la prise de décision concernant leur environnement. Le président de PCQVP-Mali a indiqué que « la publication permet de savoir le niveau de prise en charge des préoccupations des communautés ».

Pour ce qui concerne le troisième constat, il dira que les conclusions de l'Etude d'Impact Environnemental et Social ne sont pas disponibles au niveau des communautés et de la société civile. « Elles disent être informées verbalement des dites conclusions de l'Etude d'impact environnemental et social », a-t-il révélé. Selon lui, la société civile n'a aucun moyen de suivi des impacts environnementaux et sociaux du projet d'exploitation de Lithium de Galamina.

Enfin, le quatrième constat de la Coalition PCQVP-Mali est relatif au fait que le département des mines ne fait pas de communication

sur les projets d'extraction de Lithium au Mali. « Les enjeux futurs de l'exploitation de Lithium au Mali sont peu connus par le grand public », a dénoncé Abdoul Wahab Diakité. Selon lui, il n'y a aucune information sur les potentielles retombées économiques, le mode de calcul et de la fixation du prix du minerai au marché international, des engagements sociaux et environnementaux. « Les dernières informations font état de l'exportation des minerais de Lithium extrait vers le port de la Côte d'Ivoire. Le Mali ne prévoit pour le moment aucune forme de transformation préliminaire localement des minerais de Lithium extrait à Galamina. Le département est le seul détenteur de toutes les informations sur le lithium », a-t-il regretté.

Et, face à un tableau de constats si noir et triste, la Coalition PCQVP-Mali n'a pas le choix que de prendre position. Et, tout porte à croire que la conférence de presse a été organisée pour rendre publique cette position.

La position de la Coalition PCQVP-Mali sur l'exploitation de Lithium

Selon son président, la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez- Mali, demande au Gouvernement du Mali la publication intégrale du contrat de cession de la mine de Galamina et ses annexes ; et la mise à la disposition des communautés (Bougouni, Galamina) et de la société civile des conclusions des études d'impact environnemental et social.

Mieux, elle veut que l'Etat prenne la décision de l'interdiction d'exporter les minerais à l'état brut sans aucune forme de transformation préalable sur place comme en Namibie, Zimbabwe, Botswana...PCQVP-Mali a aussi demandé au Gouvernement la tenue régulière des séances d'information des populations et de la société civile sur les enjeux futurs de cette exploitation au Mali.

Enfin, selon son président, « le gouvernement de la république du Mali doit tirer toutes les leçons de l'exploitation de l'or. Le lithium, minerai stratégique pour la transition énergétique doit jouer un rôle stratégique pour le développement de notre pays ».

Assane Koné

Source : Le Challenger



Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « **DÈMÉSO** »



80001120
80001122



+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Projet de révision constitutionnelle :

Les 3 points d'observation de Me Baber Gano

Le projet de la nouvelle Constitution de la République du Mali a été officiellement soumis au Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Colonel Assimi GOÏTA qui au cours du Conseil des ministres du 15 mars 2023 l'a validé et l'a présenté le 20 mars 2023 aux Autorités traditionnelles et religieuses puis aux Forces vives de la nation auxquelles il a demandé de s'en approprier et de vulgariser auprès des populations maliennes pour une large diffusion et compréhension dans les grandes innovations.



Par cet acte de validation, le chef d'Etat a remercié les deux commissions qu'il a mandatées pour la rédaction et la finalisation du travail scientifique à elles confiées de la rédaction d'un nouveau projet de la constitution du Mali.

Après cette première étape qui ne signifie pas l'entrée en vigueur du projet de la nouvelle Constitution, il reste pour le cheminement du projet deux autres étapes pour le parcours. Celle du vote pour un « Oui » majoritaire et celle de la promulgation par le Président pour une entrée en vigueur définitive de la nouvelle constitution.

Désormais rien ne semble arrêter la consultation référendaire des maliens et maliennes qui seront appelés aux urnes dans les prochains jours, voire dans les mois à venir au cours desquels ils seront conviés à un scrutin d'un référendum constitutionnel.

Aussi, pour les avis à émettre ou à donner sur le texte proposé, la saisine de l'Assemblée Na-

tionale ne paraît plus nécessaire puisqu'en ces lieux et places, les Commissions de rédaction et de finalisation qu'on peut qualifier de constituantes se sont données plus de prérogatives et de souveraineté que l'Assemblée pour quelques avis ou observations que ce soient sur le projet de la nouvelle Constitution.

Je suis d'avis que la Constitution du 25 février 1992 à l'épreuve de la démocratie et de la modernisation de l'administration présente des insuffisances politiques et juridiques majeures auxquelles il faut nécessairement apporter des solutions pour un meilleur fonctionnement des pouvoirs publics et une garantie pour la stabilité et la continuité de l'Etat.

Et d'un avis général, nous en convenons tous que la Constitution du 25 février 1992 doit être améliorée.

Mais la seule question qui divise les opinions face à la nécessité d'améliorer la Constitution est de savoir par quel procédé devons nous

nous mettre d'accord pour y arriver et aussi dans quel contexte ?

Sur cette question, ma réponse et je suis resté la dessus avec constance est de procéder à une révision de la Constitution qui suscite moins de polémiques et qui permet à la Constitution du Mali de se doter de nouvelles institutions à l'instar de tous les Etats de la sous-région de l'UEMOA.

Mais devant cette division de la classe politique et des maliens sur cette question de forme de la révision ou de la rédaction d'une nouvelle Constitution, le cénacle de la commission semble avoir décidé et opté pour la rédaction d'une nouvelle Constitution dont le projet a appelé à mes observations.

Celles-ci ne porteront plus sur la forme laquelle par la validation du projet par le Chef d'Etat et sa présentation aux autorités coutumières, religieuses et aux forces vives de la nation semble clore et mettre fin au débat sur la forme et le procédé d'amélioration de la

constitution du 27 février 1992.

Maintenant on semble se diriger tout droit vers une convocation du Collège électoral et une consultation référendaire pour un scrutin si toutes les conditions sont réunies. Parmi ces conditions, j'entends citer premièrement d'abord le consensus des maliens et maliennes autour du projet pour le porter massivement dans l'unité et l'inclusivité avec les autorités de la transition.

Puis ensuite secundo, réunir toutes les conditions sécuritaires pour que le scrutin puisse se tenir sur l'ensemble du territoire national avec un recouvrement total et intégral du territoire national ne laissant aucun doute à l'exception de défense de l'intégrité territoriale pour la non tenue du scrutin dans certains endroits du territoire national.

Donc pour moi et à défaut de l'avis de la Cour constitutionnelle sur le projet de la nouvelle Constitution, mon devoir de citoyen et d'observateur politique m'oblige à livrer mes observations de fond sur le contenu du projet de texte que j'ai lu et que je soumetts à son Excellence le Président Assimi GOÏTA, Chef de l'Etat pour qu'avant la fin du processus de la vulgarisation de la nouvelle Constitution que certaines observations qui sont d'ordre juridique ou politique puissent être prises en compte et intégrer le projet de texte.

1ère OBSERVATION

D'abord du Droit civique des Militaires qui ne sont pas garantis par la Nouvelle Constitution. L'article 38 nouveau du projet de la nouvelle Constitution du chapitre II de la souveraineté est libellé en ces termes : « Le suffrage est universel, égal et secret. Il peut être direct ou indirect.

Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi, les citoyens maliens des deux sexes en âge de voter et jouissant de leurs droits civils et politiques. »

Cette formulation de l'alinéa 2 prive forcément les militaires de leurs qualités d'électeurs par la définition des citoyens des deux sexes en âge de voter et jouissant de leurs droits civils et politiques.

L'expression droits civils n'est pas appropriée. Par définition, les droits civils visent l'ensemble des règles régissant les rapports entre des particuliers et les relations juridiques entre l'administration et les particuliers.

Les droits civils sont opposés aux droits militaires, tout comme le civil et le militaire sont différents.

C'est pourquoi, le législateur en raison de cette spécificité du corps militaire qui est différent des civils, a élaboré des textes militaires et des tribunaux militaires qui régissent la vie des militaires et qui sanctionnent les actes commis par les militaires en cas de faute. La loi martiale est toujours différente des lois civiles et des codes de procédure civile.

Les capacités juridiques civiles ou les incapacités juridiques civiles qui sont relatives à l'âge, à la majorité, à l'altération de la faculté mentale ou psychique ne peuvent pas remplacer les droits civiques qui sont des droits liés à la citoyenneté sans distinction du civil ou du militaire.

Aussi, la seconde expression de cet article 38 des « Droits politiques » ne sont pas suffisants pour garantir aux militaires ses droits d'électeurs.

Dans notre tradition démocratique acquise depuis la Constitution du 25 février 1992 les droits d'électeurs des militaires sont garantis par les droits civiques et non des droits civils. L'article 27 de la Constitution du 25 février 1992 dispose que : « Le suffrage est universel, égal et secret. Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi, tous les citoyens en âge de voter, jouissant de leurs droits civiques et politiques ».

Et la nouvelle loi électorale N°2022-019 du 24 juin 2022 nouvellement votée qui détermine les conditions d'être électeurs conformément à la Constitution dispose en son article 40 en ces termes : « Sont électeurs, les citoyens maliens des deux sexes âgés de dix-huit (18) ans au moins, jouissant de leurs droits civiques et politiques ne tombant pas sous le coup des interdictions prévues par la loi ou prononcées par le juge et inscrits sur la liste électorale. »

Cette même loi dans ces dispositions a prévu des droits politiques pour les militaires d'être candidats à l'élection du Président de la République dans les conditions qu'elle a définies à l'article 155 al1 et 2.

C'est par l'affirmation des droits civiques dans la Constitution que les militaires ont toujours constitué un corps électoral à part différent des civils et dont la participation aux élections générales (Présidentielle et législative) et référendaires était garantie par des droits ci-

viques et non civils et ces droits s'exerçaient à travers des listes électorales propres à eux, des cartes d'électeurs propres à eux, des bureaux de votes et des votes par anticipation propres à eux, des décomptes des voix et des publications des résultats propres à eux.

L'article 40 de la nouvelle loi électorale soulèvera une question d'exception d'inconstitutionnalité si l'article 38 al2 du projet de la nouvelle Constitution reste maintenue.

Parce qu'il y aura une interprétation à faire entre les deux dispositions. Cet article qui détermine les conditions de la loi prévues par l'article 38 al2 du projet de la nouvelle constitution a retenu les droits civiques et non droits civils

C'est pourquoi, avant de soumettre le nouveau texte à la consultation référendaire, l'article 38 doit être modifié pour maintenir « Droits civiques et politiques au lieu de droits civils et politiques », il s'agit des termes et des notions qui doivent figurer dans une loi fondamentale qui est une norme au-dessus des personnes, des Etats, des textes de lois particulières et des règlements etc.

Les droits civils ne peuvent pas substituer les droits civiques dans une Constitution.

« Pour prendre un exemple sur l'actualité nationale en cours pour l'enrôlement biométrique des maliens pour l'établissement et la délivrance des cartes biométriques à tous les citoyens âgés de 18 ans, l'état par cette mesure a voulu consacrer à l'exercice des droits civiques égaux pour tous pour la possession de carte d'identité biométrique nationale dont le but est aussi de pouvoir exercer des droits électoraux qui sont aussi civiques garantis par la constitution. L'enrôlement, l'établissement et la délivrance des cartes biométriques concernent tous les citoyens maliens âgés de 18 ans qu'ils soient civils ou militaires pourvu seulement qu'ils jouissent du statut de citoyens maliens en âge de la majorité de 18 ans. Ce sont des droits civiques liés à la qualité et au statut de citoyenneté sans aucune distinction entre civils ou militaires ».

C'est une illustration parfaite et actuelle des droits civiques citoyens que les citoyens maliens vivent simultanément avec le contexte de la proposition du projet de la nouvelle constitution et qui n'a rien à voir avec les droits civils de mariage, de contrat de bail ou de vente etc.....

Ces mêmes observations valent pour l'article

46 du titre III du pouvoir exécutif chapitre I du Président de la République qui est libellé en son alinéa 2 en ces termes s'agissant de la candidature : « Il doit jouir de tous ses droits civils et politiques, être de bonne moralité et de grande probité »

Dans la Constitution du 27 février 1992 relative au Président de la République et à sa candidature, l'article 31 dispose : « Tout candidat aux fonctions de Président de la République doit être de nationalité malienne d'origine et jouir de tous ses droits civiques et politiques. » Pour être candidat aux fonctions de Président de la République, les droits civils sont réducteurs et restrictifs, il faut plutôt jouir des droits civiques qui sont plus étendus et plus larges à la citoyenneté et aux droits citoyens.

La 2ème Observation porte sur les rapports entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale

Dans ce chapitre, je note de passage certains progrès dans les pouvoirs du Président de la République et notamment l'article 44 qui dispose : « Le Président de la République détermine la politique de la Nation »

Cette avancée dans l'écriture est nettement meilleure à l'article 53 de la Constitution du 25 février 1992 dans laquelle, il est dit en ces termes : « Le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation et dispose de l'administration et de la force armée »

C'est au Président qu'il appartient de déterminer la politique de la nation parce que sur un plan légitime, c'est le Président qui a été élu à la suite des suffrages majoritairement exprimés par les électeurs qui sont des citoyens maliens et sur la base d'un projet de société et d'un programme présidentiel soumis à eux pour lesquels ils ont voté et accorder leur confiance au président élu par une adhésion massive.

Cependant pour l'exercice de la souveraineté nationale, le Président n'est pas le seul à détenir tous les pouvoirs. « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants élus au suffrage universel direct ou indirect ou par voie de référendum. Aucune fraction du peuple, ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. » Article 37. A ce titre, les députés à l'Assemblée Nationale représentants du peuple et élus au suffrage universel direct à la majorité absolue ou des

deux tours exercent collectivement à l'Assemblée Nationale une mission au nom du peuple auquel ils ont une redevabilité de restitution et de rendre compte.

Tout comme l'élection du Président de la République, les députés sont élus au suffrage universel direct à la majorité des deux tours et sont des représentants du peuple dès qu'ils sont élus.

Dans la nouvelle Constitution, le Premier Ministre est responsable devant le Président de la République et conduit la politique de la nation déterminée par le Président de la République. (art.76 et 78).

Devant le parlement, le Premier Ministre présente le plan d'actions du gouvernement. La présentation a lieu devant chacune des deux chambres trente jours au plus après le discours sur l'état de la nation du Président de la République.

Elle est suivie, le cas échéant des débats assortis de recommandation sans vote (Art.80). Cette nouvelle proposition qui renforce les pouvoirs du Président de la République met en cause l'exercice démocratique que les députés du parlement exercent sur l'action gouvernementale en tant que des élus du peuple.

Le premier Ministre n'est plus engagé sur sa responsabilité devant le parlement sur son programme ou sur sa déclaration de politique générale qui sont remplacés par un plan d'action sans vote.

La traditionnelle présentation de la déclaration de politique générale devant le parlement par le premier Ministre qui est un exercice démocratique entre le parlement et l'exécutif et qui consacre et incarne la séparation et l'équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif à travers le contrôle de l'action gouvernementale n'a plus de sens parce que le plan d'action proposé par la nouvelle Constitution n'est pas soumis à un vote ou de confiance ou de défiance.

La motion de censure qui est une redoutable arme que le parlement détient et brandit contre le Premier Ministre et son gouvernement a été supprimée et retirée des pouvoirs du parlement. Elle constituait et mettait en avant le charme de la démocratie par la beauté de l'exercice de ce pouvoir.

Cependant, le principe du contrôle de l'action du gouvernement par le parlement est affirmé par l'article 127 de la nouvelle Constitution à travers des questions écrites, orales ou d'ac-

tualité mais qui ne sont suivies d'aucun vote. Alors quel est le sens du contrôle de l'action du gouvernement par le parlement si le parlement n'a aucun pouvoir de censurer le gouvernement et son premier Ministre en cas de mauvaise conduite de la politique de la nation déterminée par le Président de la République ou du rejet du plan d'action présenté et débattu devant les députés.

Les députés sont des élus nationaux. C'est la raison pour laquelle il leur est interdit tout mandat impératif qui est nul (Art. 105). Les députés siègent au parlement au nom de la nation et pas pour aller réaliser des promesses électoralistes faites aux électeurs des circonscriptions qui les ont élus et auxquels ils se considèrent redevables durant leur mandat. La nouvelle Constitution à travers ces nouvelles formulations et propositions dans ces nouveaux articles sur les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif a rompu aux équilibres qui garantissaient la séparation des pouvoirs tels que Montesquieu l'a prônée : « Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ».

Le cénacle de la commission dans sa messe a muri uniquement à un renforcement des pouvoirs du Président qui dévient une institution forte cumulant les pouvoirs de :

- Dissolution du Parlement ;
- Nomination du premier Ministre ;
- Mettre fin aux fonctions du PM ;
- Déterminer la politique de la nation ;
- Premier Ministre responsable devant le Président ;
- Parlement ne peut plus démettre le Premier Ministre du Président ;
- Pas de déclaration de politique générale ou de programme du PM ;
- Plan d'action présenté par le PM au parlement n'est pas soumis au vote ni de confiance ni de défiance ;
- Suppression de la motion de censure et retrait des pouvoirs du parlement de sanctionner le PM par un vote de défiance.

Par ces mesures fortes de bétonnage des pouvoirs du Président, le cénacle de la commission a voulu plaire au Président qui les a nommés et pour lequel elle a conçu un tel texte qui ne reconnaît pas aux autres institutions leurs pouvoirs et qui les méprise. Il ne s'agit pas dans le cadre de la rédaction



d'une loi fondamentale qui est censée garantir un bon fonctionnement entre les pouvoirs publics et une stabilité des institutions pour la continuité de l'Etat de casser les rapports entre les différentes institutions, de rompre les équilibres, d'affaiblir les uns au profit des autres.

Il s'agit plutôt de penser et de réfléchir sur un texte qui maintient la bonne séparation des pouvoirs, qui respecte les équilibres et qui consacre la bonne marche et le renforcement de la démocratie.

La 3ème Observation porte sur des omissions.

Article 100 nouveau : une loi organique fixe pour chacune des deux chambres les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et des incompatibilités. Il a été omis « Le nombre des députés et des sénateurs pour cha-

cune des deux chambres » qui est du ressort de la loi organique.

Article 180 : La République du Mali peut conclure avec tout Etat africain des accords d'association ou d'intégration comprenant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine.

« Il a été omis sa souveraineté »

Si ces omissions ont été prises en compte on peut les ignorer.

En conclusions au-delà de ces observations politico-juridiques sur le projet de la nouvelle Constitution, j'encourage le Président de la Transition à persévérer sur la voie qu'il a empruntée pour la recherche de l'inclusivité et d'un consensus très large pour faire voter et passer la constitution auprès des populations maliennes.

J'apprécie les arguments très forts qu'il a développés et qu'il a tenus lors de la rencontre avec les forces vives de la nation et les auto-

rités religieuses et traditionnelles pour justifier de la rédaction de la nouvelle Constitution rendue obligatoire et nécessaire aux constats de la série des instabilités que l'Etat du Mali a connue depuis l'avènement de la démocratie en 1991 par trois présidents élus démocratiquement dont deux ont été renversés par un coup d'Etat, le Président ATT et le président IBK. Seul un seul, le Président Alpha Oumar KONARE a pu finir son mandat.

Aussi, par la force des arguments qu'il a tenus, le rappel historique des tentatives échouées de révision de la Constitution par les présidents Alpha, ATT et IBK lui donne raison que la Constitution du 25 février 1992 à besoin de retouche.

Ces arguments doivent être consolidés auprès des populations pour gagner leur adhésion massive au projet de la nouvelle Constitution dont la vulgarisation a commencé auprès d'elles.

Pour un referendum d'une nouvelle Constitution, les autorités de la transition doivent gagner la bataille d'une grande légitimité pour la loi fondamentale à travers une large mobilisation de la classe politique, de toutes les forces vives de la nation par un vote massif pour un taux de suffrage d'un plafond minimum de 75% des voix à se fixer comme objectif c'est-à-dire 50 absolue plus 25 à défaut d'un plébiscite.

C'est pourquoi le Président et les autorités de la transition doivent travailler beaucoup plus à convaincre les maliens et maliennes que la nouvelle loi fondamentale n'est pas une affaire de Assimi, ni taillée à sa mesure. Qu'elle vise à sortir notre pays des instabilités récurrentes des pouvoirs d'Etat que le Mali traverse depuis 30 ans de démocratie.

Mais la paternité du texte qui revient au Président de la transition est déjà un franc succès pour lui, pour la refondation du Mali à travers des réformes politiques et institutionnelles souhaitées et acceptées pour tous.

Je voudrais pour terminer avec ces analyses, féliciter et saluer l'excellent travail scientifique qu'ont réalisé le Président et coordinateur des deux commissions de rédaction et de finalisation le professeur Fousseyni SAMAKE et toutes les équipes qui l'ont accompagné pour l'accomplissement de cette haute mission pour la nation par devoir patriotique.

Me Baber Gano

Dr. Ali Nouhoum DIALLO, ancien Président de l'Assemblée Nationale du Mali : Leur perception des pouvoirs en place et la notre

Mon fils bien aimé Ahmadou N'Fa DIALLO ne sera pas content de me lire à nouveau dans les journaux ! J'en suis désolé !



Il m'a demandé d'arrêter d'écrire de peur que les générations futures ne retiennent d'une référence pour eux que le contenu de l'article attribué à un SINANKU, un DIAKITE/BAH, enseignant à la retraite.

Est-il vraiment l'auteur de l'article ou a-t-il seulement accepté d'en porter le chapeau pour tenter de se hisser à la hauteur des DIALLO. Un BAH restera toujours au bas de l'échelle des JAL-JALLOW.

Les Journalistes maliens victimes de la répression, Saouti HAIDARA de l'Indépendant ; Abdramane KEITA du Témoin après l'Aurore ; Chahana TAKIOU du 22 Septembre ; Samby TOURE d'Info Matin ; les amis maliens, français et du monde des Journalistes Claude VERLON et Gislaine DUPONT assassinés à Kidal parce qu'ils voulaient dire réellement ce qui s'y passait, savent que DIAKITE/BAH a dit une contre-vérité. J'ai participé à toutes les marches de protestations contre les tentatives

de museler la presse. Je me revois aux côtés du grand Adam THIAM, marchant malgré son handicap après le crime odieux perpétré contre VERLON et Gislaine DUPONT dans l'Adrar des Igoghas.

Sur un tout autre plan, tu as raison de me donner l'occasion de présenter à nouveau mes excuses et demander pardon encore une fois au Dr. Abdoulaye DIALLO et aux ayant droit pour avoir pêché, manqué à mon devoir de protection de mes cadets surtout quand ils sont entre les mains des vainqueurs. Avoir pêché pour avoir diffusé sans les avoir vérifiés des propos tenus par des acteurs du 26 mars 1991 à la Bourse du Travail. Le saint Coran l'interdit formellement. J'ai manqué à mon devoir de protection envers quelqu'un qui n'avait plus aucun pouvoir de nuire ! A qui j'ai nui en ayant cru avec beaucoup de vanité que ma parole portait mieux que celle des Camarades qui disaient avoir été des témoins oculaires de la

tuerie d'enfants. Encore une fois, que les enfants d'Abdoulaye me pardonnent en espérant qu'Allah me pardonnera pour le tort porté au Dr. Abdoulaye DIALLO.

JAKITE/BAH, le Dr. Abdoulaye DIALLO a plutôt prêté le Serment de Gallien pour ton information et les causes de sa mort sont multiples aux yeux des médecins que nous sommes. Et n'oublies surtout pas chacun de nous s'en va quand le terme fixé arrive !

Mon fils Ahmadou N'Fa DIALLO tu m'offres chaque mercredi le plaisir de lire le National, ton journal. Ahmadou, je te sais très pieux. Je suis sûr que tu connais le Hadith qui dit : « Un Homme doit vivre comme s'il ne mourra jamais et planter des arbres même à quatre-vingt-dix ans pour les générations futures ; il doit aussi vivre comme si le créateur peut lui prendre son âme à tout instant et s'efforcer en conséquence de faire du bien constamment et éviter autant que faire se peut de faire du MAL ».

Estimant te devoir assistance le restant de mes jours, je te recommande d'éviter de t'énerver pour titrer l'Editorial de ton journal : « La souveraineté retrouvée bon sang ». L'Editorial commence par « La France cannibale... Bon sang ! La souveraineté ne se décrète pas. Elle se conquiert et est reconquise quand elle est perdue !

Le Mali ne combat pas toute la France. Le Mali combat l'Equipe actuelle qui dirige la France, l'Equipe d'Emmanuel Macron, lequel conseille à présent beaucoup plus d'humilité aux entrepreneurs français qui se rendent en Afrique. Il recommande d'aborder les Africains avec beaucoup moins d'arrogances et d'éviter désormais de venir en Afrique en Terrain conquis. En Afrique aujourd'hui il y a une vive concurrence entre les productions des différents continents.

Ahmadou, ton combat a porté. Mets un peu d'eau dans ton lait. Le Mali a des millions d'amis (e) en France. Ne nous aliène pas leur amitié et sympathie qui les poussent à combattre avec nous les pratiques politiques, économiques, diplomatiques du Président Macron.

Ahmadou, j'incline à penser que tu n'es pas partisan de la rupture du dialogue inter générationnel si enrichissant. Pourquoi voudrais-tu que je me taise consacrant ainsi cette rupture ?

Seydina Oumar DICKO journaliste à la plume si belle me fait l'amitié de m'interroger sur « L'ostracisme des miens ». Entendez les militants (e) de la Ruche.

Cher cadet, merci de me pousser à accomplir un devoir de redevabilité. Quelques jours avant les élections municipales, législatives et présidentielle, il y a eu une grande réunion du Comité Exécutif d'Adema-Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (Adema-P.A.S. J). Au cours de cette réunion, la pensée dominante voulait que quel que soit le score obtenu aux élections de l'an 1992, Adema-P.A.S.J. ne gouvernera pas seul. Cette pensée dominante a conduit le Président élu Alpha Oumar KONARE à concevoir « La gestion concertée des Institutions », ancêtre du Consensus du Général Président Amadou Toumani TOURE (Paix à son âme).

Il est amusant de noter qu'Adema-P.A.S.J. a eu une majorité relative dans toutes les Communes, mais la coalition de toutes les formations politiques l'a exclu de la direction des

municipalités, sauf en Commune IV du district de Bamako, où Mamadou BOCOUM a été élu Maire. En cette circonstance, qui s'est révélé « Ostraciste », non respectueux de la volonté du Peuple ?

Le souci du respect de la volonté du peuple a amené le Parti majoritaire à initier une révision de la loi électorale dont un aliéna dispose c'est le parti qui a une majorité même relative qui forme le bureau municipal et doit s'efforcer de respecter la représentativité conférée par les urnes. Ceci pour éviter qu'un parti qui n'a qu'un seul conseiller municipal administre la commune comme cela s'est passé dans certaines municipalités du Mali par le passé.

L'ostracisme des miens, parlons-en donc !

Le Chef de file de l'opposition dans la première législature de la troisième république Me Mountaga TALL et tous les députés élus (e) sur la liste du Congrès National d'Initiative Démocratique/Faso Yiriwa Ton (CNID/ FYT) savent mieux que je n'ai jamais porté atteinte à leurs droits, ni permis aux miens de le faire !

Combien de fois l'Honorable et Maître Ibrahim BERTHE député élu en Commune III du district de Bamako sous les couleurs du CNI/FYT a été chef de la délégation parlementaire aux conférences de l'Assemblée Parlementaire Paritaire Afrique/Caraiïbe et Pacifique/Union Européenne (A/CP/UE) ?

Il est vrai que la première année du mandat, l'Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA) ne disposant que de trois (3) députés a occupé le poste de 2ème Vice-président au nom de son appartenance aux Partis Signataires du Pacte Républicain (PSPR) violant ainsi le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale.

L'erreur a été corrigée l'année suivante suscitant la colère de notre allié l'US-RDA, sans changer la ferme volonté de respecter les textes votés.

Après la première scission d'Adema-P.A.S.J., les champions de l'ostracisme tenaient coûte que coûte à évincer l'Honorable Mme Nana SANOU de son poste de 5ème Vice-présidente au profit d'un député issu de la Ruche ou d'un parti allié. Il leur a été opposé que l'Honorable Nana SANOU est élue pour un an et ne saurait être remplacée avant le remembrement du bureau en octobre de chaque année, bien qu'elle soit désormais militante du Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Intégration Africaine (MIRIA) parti d'opposition.

Séyidina Oumar DICKO, tu ne pouvais pas m'entendre à l'époque. Le climat passionnel ambiant ne permettait à aucune voix d'être audible fût-elle « Une voix de stentor ».

Souviens-toi Séyidina Oumar DICKO, c'était la période des Incendies.

Incendie des sièges des partis politiques membres des PSPR, les sièges de l'Adema-P.A.S.J., de l'US-RDA, des Echos JAMANA, les domiciles des cadres comme le ministre d'Etat, ministre de l'Education Nationale Baba Hakim HAIDARA, du Pr. Mohamedoun DICKO, Bintou SANANKOUA, du ministre d'Etat ministre de la Défense Abdoulaye Sékou SOW.

Incendie même du domicile de la mère du Président de la République Alpha Oumar KONARE, la princesse du Khasso Bintily DIALLO.

Incendie de l'Assemblée Nationale, le Temple de la démocratie et le Phare des démocrates en feu et des milliers d'archives nationales parties en fumée œuvre de véritables Huns avides seulement des biens de cette terre.

C'est la période des attaques à la grenade dans les domiciles des citoyens censés être des militants des PSPR, comme ce fut le cas au domicile d'Ibrahima Sidi CISSE à Ségou, Vice-président de la Commission Electorale Régionale Indépendante (CENI). Le regroupement du Collectif des Partis Politiques de l'Opposition (COPPO) de Ségou ne voulait pas entendre parler d'élections, ni municipales, ni législatives encore moins présidentielle.

C'était le temps des Enragés de tout bord où le discernement était une denrée rare.

Atila frustré de ne pas être monté à Koulouba le 08 juin 1992 était en furie, fureur que rien ne semblait pouvoir arrêter sauf la riposte à la guerre civile urbaine nocturne déclenchée en Commune VI, surtout à Faladié et à Banankabougou. Je n'y étais pas mais je me suis écrié ce sont les tortues qui savent où se morde.

La nouvelle génération réglait ses comptes ! A sa façon.

Triste spectacle qui nous a encore été réservé lors de la cérémonie du quarantième anniversaire d'Abdou Karim CAMARA dit Cabral le 17 mars 2023. Triste spectacle nous remémorant la forte interpellation de Monseigneur Luc SANGARE (Paix à son âme) reprise souvent par le Cardinal Jean ZERBO.

On entend sans arrêt répéter Ah ! Les enfants d'aujourd'hui ! Ah ! Les enfants d'aujourd'hui ! Ah ! Les enfants d'aujourd'hui ! Et quid de la

responsabilité des parents d'aujourd'hui !
Concernant les miens enclins à l'ostracisme, il est préférable que tu écoutes le témoignage de mes amis (e) de l'opposition les Honorables Ba-Mountaga, Me Ibrahim BERTHE, Ibrahim Hamaciré NDOURE, Issa Bassy COULIBALY, Dr. Mamadou Fanta SIMAGA dit Madou NFing etc...

Je suis sûr que résonnent encore dans leurs oreilles « la voix de stentor » de celui qui était au Perchoir invitant la majorité à continuer le débat avec l'opposition, même si son temps règlementaire de parole est épuisé. Le Président refusait de procéder au vote réclamé par la majorité et affirmait que l'Histoire ne retiendra pas qu'un honorable élu de la Nation n'a pas pu développer ses idées et arguments faute de temps, sous la présidence du fils du berger !

En vérité, le chef de l'Institution parlementaire estimait urgent de faire plutôt face aux préoccupations essentielles de la Nation malienne en ce moment-là :

Empêcher la partition du pays ;
Persuader, convaincre les Chefs de la rébellion de leur appartenance à la Nation malienne. Certes Une et Indivisible, mais Plurielle sur les plans culturel, linguistique, confessionnel, culturel, politique. Plurielle au regard des Us et Coutumes du Mali ;

Recoudre le tissu social déchiré, l'Assemblée Nationale étant l'aiguille habilitée à le faire ;
Éviter la condamnation du Mali par les Institutions parlementaires Internationales (Union Européenne, Assemblée parlementaire paritaire Afrique/Caraiïbe/Pacifique/UE (ACP/UE)). S'occuper principalement des ostracistes du Parti était secondaire au regard des urgences ci-dessus énumérées.

Des débats passionnants et passionnés ont été engagés dans la salle Modibo KEITA de l'Assemblée Nationale pour décider :

De répondre aux Invitations à participer aux différents Congrès :

- Des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azawad (MFUA) à Tawardé,
- Du Mouvement Populaire de l'Azawad (MPA) que dirigeait Iyad AG Ali à Gossi,
- Du Front populaire de libération de l'Azawad (FPLA) dirigé par Rhissa Ag Sidi Mohamed à Djébo,

D'honorer la Rencontre de Téjeret où il s'agissait d'empêcher les affrontements entre CHAMANAMAS et IFOGHAS à propos de la

Commune rurale du même nom à rattacher à Kidal au détriment de Gao ou de Ménaka. De répondre aux sollicitations du Dr. Bernard KOUCHNER, Président de la Commission coopération et développement de l'Assemblée Parlementaire paritaire ACP-UE

A l'époque, la polémique était intense. Même l'opposition partisane était mobilisée par la Majorité pour dire que la représentation nationale ne devait pas répondre à l'invitation du Président d'une simple Commission du Parlement ACP-UE fût-elle une Commission Coopération et Développement !

Le Premier ministre et Président d'Adema-P.A.S.J. Ibrahim Boubacar KEITA a déclaré en ce moment de passion : « Aucun officiel malien ne se rendra à l'invitation d'une simple Commission »

A ce propos prononcé en plénière de l'Assemblée Nationale, l'occupant du Perchoir a répondu : Le Premier ministre Ibrahim Boubacar KEITA a dit un jour « Aucun sacrifice d'orgueil ou d'Amour propre n'est de trop quand il s'agit de défendre les Intérêts fondamentaux de la Nation et du Peuple maliens » ! C'est au nom de cette assertion pertinente et profonde que le Président de l'Assemblée Nationale du Mali se rendra à Bruxelles pour répondre à l'invitation du Dr. Bernard KOUCHNER, Président d'une simple Commission.

L'audition a eu lieu à Bruxelles, couverte par le grand communicateur économiste Toumani Djimé DIALLO en présence naturellement des députés maliens et des membres de la société civile dont l'Association du Dr Mariam Djibrila MAIGA. Toumani Djimé DIALLO n'était pas encore Excellence Monsieur l'Ambassadeur, au Maroc, en Allemagne et en France.

A la question des journalistes, au retour à Bamako, avez-vous réussi la mission, le chef de la délégation a répondu en substance : Ce qui est sûr, des Certitudes établies ont été ébranlées.

La publication du compte rendu de l'Audition dans le Démocrate, journal du Camarade Toumani Djimé DIALLO, grand patriote a édifié tout le monde sur la pertinence de la décision de l'Assemblée Nationale de répondre à l'invitation de Bernard KOUCHNER.

Quelques mois ou semaines après cette mission, une délégation de l'Assemblée Parlementaire Paritaire ACP-UE a sillonné toute la partie du pays étiquetée « Nord du Mali » et a abouti à la conclusion qu'il faut féliciter le Mali pour

son mode de traitement de la Rébellion malienne, balayant ainsi la Condamnation du Parlement Européen prononcée à l'encontre du Mali avant cette mission.

Laissons au Trio de l'Eglise Evangélique Norvégienne de Gossi, Zahabi OULD Sidi Mohamed, Mohamed Ag Erlaf, ministre du Travail d'Amadou Toumani, Zéïdane AG Sidi Lamine initiateur des rencontres Intercommunautaires débutées à Bourem et si salutaires pour le pays, le soin de narrer la tournée qui a conduit les Parlements de Bamako à Kidal en passant par Gao, Bourem et Almoustrate le déroulement des Congrès et forum de Tawardé, Gossi et Téjeret.

La tournée visait à apaiser la colère des Arabes furieux après l'assassinat de Boydan dont le corps a été jeté dans un puits. Cet assassinat a été attribué aux CHAMANAMAS.

La participation à tous ces événements avait aussi pour but de mieux connaître les dirigeants de la rébellion de 1987 à 1996, date où la Flamme de la Paix fut allumée à Tombouctou sous la présidence d'Alpha Oumar KONARE et la présence à ses côtés du Président de la République du Ghana John JERY RAWLINGS (Paix à son âme).

Toutes ces randonnées, enquêtes parlementaires, rencontres inter et intra-communautaires ont permis de découvrir de fiers guerriers.

Je ne résiste pas à la tentation de saluer la mémoire de Bilal AG Saloum, Héros de la bande d'Aouzou au Tchad, de Loya AG Ahmed, Kel Essouk de Kidal, tous deux du MPA ; de Boubacar SADEK Ould Hammaha, Chef d'Etat-major du FIAA tombé à Nfafa face à l'Armée malienne ; du Colonel Hamma Ould Yéyiah, intégré dans l'Armée malienne après la signature du Pacte National du 11 avril 1992.

Ces deux derniers cités étaient membres du Front Islamique Arabe de l'Azawad (FIAA).

Je salue la mémoire des guerriers fiers, bien qu'ayant pris les armes contre leur pays, parce que révoltés, parce qu'aveuglés par le sang de leurs blessures, aveuglés par leurs blessures morales !

Des compagnons d'armes de ces soldats aujourd'hui absents pour toujours, ont prouvé quotidiennement qu'ils sont maliens dont le patriotisme n'a rien à envier à celui des autres maliens.

Pensant aux événements douloureux de Nfafa, j'invite à prier permanentement pour le repos

des âmes des soldats, caporaux, sous-officiers, officiers et hommes du rang tombés au champ d'honneur depuis Nfafa jusqu'à nos jours.

Des soldats meurent presque chaque jour, sautant sur des engins explosifs artisanaux, tombant dans des embuscades tendues par des terroristes de tout acabit, de toute obédience !

Ces randonnées et rencontres intra et intercommunautaires ont permis également la réconciliation du KANIAGA et du TORO dans le Sahel occidental, à celle des dogons et des peuls après les incendies des habitations à Toïkana et les tueries de Banguél dans le Mondoro.

Des ébauches de dialogue ont été amorcées entre éleveurs, pêcheurs et agriculteurs à Saré Malah et dans la foulée entre Sossobé et SALL Salbé dans le Cercle de Ténenkou, le delta intérieur en somme.

C'est sûr que le camarade Assarid AG IMBARCAWAN et l'aménokal Bajan AG Hamatou AG Firhou et bien d'autres parmi les parlementaires de l'époque se souviennent de la longue nuit de Téjeret qui a débuté dans l'après-midi à 16 Heures et s'est terminée le lendemain aux environs de 05 heures du matin.

Beaucoup de participants dormaient littéralement. Il s'agissait au cours de cette longue nuit, d'expliquer pourquoi la Commune rurale de Téjeret n'a pas été retenue par la représentation nationale bien qu'elle ait figuré quelques heures dans le Journal Officiel le temps que le gouvernement comprenne quelle est la vraie décision de l'Assemblée Nationale et procède à la rectification. Il s'agissait aussi au cours de cette longue nuit de tenter de réconcilier Inna Modibaabe et Inna Taaraabe à Konsa.

En ces temps-là, l'Homme à la « Voix de Stentor » ne pouvait pas s'occuper comme il le fallait des ostracistes de son camp et Séydina Oumar DICKO non plus ne pouvait pas entendre cette Voix vu la disposition d'Esprit de son monde à l'Epoque. Jose espérer que tu ne faisais pas partie de la horde des Huns montés à l'assaut du Temple de la démocratie et Phare des démocrates, un lundi 05 avril 1993.

Une scène reste profondément gravée dans la mémoire du premier Secrétaire Politique élu par le Congrès constitutif d'Adema-P.A.S.J. Ce jour-là, les amazones et/ou les vagabondes de la Révolution tenaient des propos et applaudissaient à tout rompre et pouvaient ainsi faire

monter la moutarde au nez du tout nouveau Premier ministre Ibrahim Boubacar KEITA. Attention ! Attention ! Attention Camarades, c'est ainsi qu'on crée les dictateurs qui feront plier l'échine à beaucoup d'entre nous ! Prenez garde ! Sans doute, les camarades et amis, Armand et Michelle Moncourt au moins s'en souviennent puisse que la rencontre se tenait à leur domicile.

Le devoir de redevabilité vis-à-vis des auteurs de réactions dignes d'intérêt à mes yeux, à l'article intitulé : « Ouvrons les yeux, travaillons dur avec Humilité et Discernement accompli », j'invite tous les maliens et toutes les maliennes à se poser des questions qui devraient être préoccupantes en ces heures graves que vit le MALI :

Quand finira la transition actuelle ?

Les conditions de sécurité du moment peuvent-elles permettre d'organiser des élections libres transparentes, crédibles avec la participation de tous les candidats (e) qui désirent faire acte de candidature y compris les exilés et sur l'étendue du territoire national ?

Le Président de la Transition le Colonel Assimi GOÏTA sera-t-il candidat à l'élection du Président de la République et acceptera-t-il d'y aller avec des concurrents civils, entrepreneurs, autres que de simples faire valoir ? Le Président de la transition, chef suprême des Armées, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, préférera-t-il envoyer au feu un des autres membres du Comité National de Salut du Peuple (CNSP) notamment le Président du Conseil National de la Transition (CNT) Colonel Malick DIAW ou le Ministre de la Défense, Colonel Sadio CAMARA ? Ou les membres préféreront ils à leur tour céder la place au premier porte-parole du CNSP le Colonel-major d'aviation Ismaël Mahamadou WAGUE ?

Ou le Ministre d'Etat, ancien Premier ministre, le Colonel Abdoulaye MAIGA ? Quand pourrions-nous contrôler l'ensemble du territoire national, mettre fin à l'Amalgame et réussir à faire aimer profondément les FAMA par toutes les Communautés maliennes ?

Sommes-nous à l'abri d'une guerre civile au Mali si sur la base de dénonciations fondées ou non des villages entiers sont totalement brûlés ?

Sommes-nous sûrs que ce n'est pas la Haine qui va changer de camp et non la peur. Comme il est dit couramment, vu l'impopularité gran-

dissante des nouveaux alliés russes dans tout le delta intérieur, dans le Seeno Mango (Seeno Bankass, Seeno Gondo, seeno Mondoro) tant la férocité de ces nouveaux alliés russes est inqualifiable, ignorant qu'ils sont de la culture Pulaaku ?

Ne devons-nous pas penser au risque que la guerre en Ukraine se transpose au Mali et envisager les moyens d'empêcher qu'il en soit ainsi ?

N'est-il pas temps d'oser entreprendre des pourparlers avec Iyad AG Ali et son vassal Mobbo Hamadoun Koufa ?

Ce sont des questions qui à mon sens il est légitime de se poser aujourd'hui. Je me les pose quotidiennement !

C'est pour cela que je les rends publiques pour les partager avec le peuple malien car elles sont d'intérêt national !

A ceux et à celles qui prennent de l'argent avec le pouvoir en place pour invectiver des personnes âgées en vue de les faire taire, j'exprime tendresse et pitié. Je leur pardonne et demande au Seigneur de l'univers de leur pardonner, car ils ne savent pas ce qu'ils font. Aveuglés qu'ils sont par la recherche de leur pitance préférée : les haricots.

Qu'Allah les préserve d'eux-mêmes ! Et qu'il nous préserve contre des êtres Humains avides seulement des Biens matériels de ce Monde et Envieux. Des êtres Humains jaloux et Haineux !

Qu'Allah nous préserve, en fin, des jeunes dont les mères et les pères sont vivants et crient fièrement à tu tête : nous n'avons pas de repères, nous n'avons pas de références.

N'est-il pas temps de s'interroger sur la qualité de la société malienne d'aujourd'hui !

Jusqu'à ce que ma VOIX s'éteigne, je ne cesserais pas de héler les maliennes et les maliens chaque fois que cela est nécessaire. Un Militant n'a pas d'âge pour se taire. Parler n'est pas une question de mode pour lui.

Dr. Ali Nouhoum DIALLO.

Maître de Conférences agrégé de médecine Interne.

Professeur Honoraire de la Faculté De Médecine et d'Odonto stomatologie.

Ancien Président de l'Assemblée Nationale du Mali et du Parlement de la CEDEAO.

Grand officier de l'Ordre National du Mali.

Source : Le Republicain

Projet de constitution : Désaccord entre le CSP-PSD et le CSIA

Validé par le chef de l'Etat il y a deux semaines, l'avant-projet de constitution divise le Nord, du moins les mouvements armés regroupés dans le CSP-PSD (Cadre stratégique permanent pour la paix – la sécurité et le développement) et le CSIA (Conseil Supérieur des Imghad et Alliés).

Si le premier dit ne pas s'y reconnaître pour l'omission de dispositions de l'Accord, le second s'est dit prêt à apporter son concours pour son adoption par les populations. En effet, dans une déclaration, en date du 28 mars, signée par Alghabass Ag Intalla, président de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) et du bureau exécutif du CSP-PSD, les différents mouvements armés du Nord-Mali regroupés au sein du Cadre stratégique permanent pour la paix accusent Bamako d'abjurer ses engagements contenus dans l'Accord de paix signé en 2015 sous l'égide d'Alger. Ainsi, tout en prenant acte de la validation du projet de la nouvelle Constitution par le président de la Transition, lesdits mouvements signataires de l'Accord, en l'occurrence la CMA et la Plateforme des Mouvements du 14 juin 2014 d'Alger ainsi qu'une partie des mouvements de l'Inclusivité, soutiennent que le projet de nouvelle constitution

n'enregistre aucune évolution particulière par rapport à celle du 25 février 1992, quant aux dispositions indispensables à la concrétisation des mesures législatives et réglementaires des engagements politiques et institutionnels pris à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger». Et de rappeler dans la foulée que le gouvernement malien s'était engagé, lors de la dernière réunion de niveau décisionnelle (RND), tenue du 1er au 5 août 2022 à Bamako, à «veiller à la prise en charge intégrale de l'Accord dans la nouvelle Constitution, conformément à l'article 3, chapitre 1, titre 1 dudit Accord». Conséquence, Alghabass Ag Intalla et compagnies, tout en constatant la validation de la dernière mouture du texte, disent ne pas se reconnaître dans le projet de constitution à l'Etat.

De son côté, le Conseil Supérieur des Imghad et Alliés (CSIA), du Général Alhaji Gamou, félicite plutôt les autorités de la Transition

d'avoir pris en compte des dispositions de l'Accord d'Alger dans le projet de constitution et s'engage à apporter tout son soutien pour son adoption. Le CSIA d'inviter toutefois les autorités de transition et les mouvements signataires impliqués dans la mise en œuvre de l'Accord à reprendre le dialogue pour transcender les points de discorde par une dynamique consensuelle et à poursuivre la prise en compte des dispositions de l'accord par tous les moyens légaux.

À noter que cette cacophonie dans les rangs des mouvements armés intervient au moment où les rumeurs d'un grand assaut des FAMA sur le Nord continuent de polluer l'atmosphère et que la confiance entre les parties de l'Accord est fortement entamée par la suspension de leur dialogue à l'arbitrage d'un terrain neutre.

Avec le renforcement des capacités opérationnelles des FAMA par l'acquisition d'aéronefs et d'équipements militaires, un clash entre les mouvements armés et l'armée régulière semble de plus en plus plausible, du moins parce que la conduite du processus référendaire à son terme n'est pas possible sans souveraineté de l'Etat sur l'ensemble du territoire y compris Kidal qui échappe totalement au contrôle de Bamako depuis 2014.

Amidou Keita
Source : Le Témoin



Vente de beignet de mil : Un business rentable pendant le mois de ramadan

Le beignet de mil communément appelé «fourou fourou» ou «gnomi» en bambara, fait partie des aliments les plus prisés pendant le mois de ramadan au Mali. À Bamako, singulièrement, le commerce de cette friandise connaît un fort pic à cause de la force de la demande des riverains. Il s'en suit une revalorisation du chiffre d'affaires du domaine. Ce qui incite par la même occasion de nouvelles personnes à pratiquer la même activité...



Au Mali, les beignets de mil sont des aliments très prisés par toutes les générations ainsi que les couches sociales. Aussi, sa consommation s'accompagne souvent de la sauce de tête de bœuf, du thé, du café pour ne citer que ceux-ci.

En effet, les galettes sont devenues au fil des ans un aliment dont les maliens ne peuvent se passer pendant le mois de ramadan. Elles sont en général fabriquées à base de petit mil,

de riz, de maïs ou autres céréales. Malgré la multiplicité des personnes qui s'adonnent à ce commerce pendant le mois de ramadan, cette friandise reste tout de même très sollicitée. Ce qui expliquerait le fait que chaque vendeur parvient à tirer son épingle du jeu.

Retrouvée près d'une station d'essence à Mag-nabougou, Assanatou Dougnon, nous explique le processus de préparation de l'aliment vedette du mois de ramadan. « Cette nourri-

ture est purement africaine. Elle est à base de petit mil moulu, mélangé à de la bouillie de riz. Elle est facile à faire et très bénéfique en termes de santé et de revenus quand bien même ils sont généralement vendus entre 10 F CFA et 25 FCFA ». Celle qui fait le commerce de beignets de mil, depuis fort longtemps, nous fait aussi comprendre qu'en cette période, d'autres aliments sont prisés pour la rupture du jeûne. Parmi ces nourritures, la quadragénaire cite la soupe de tête de bœuf. « Pendant le mois de ramadan, je me fais pas mal d'argent avec la vente de beignets accompagné de soupe. C'est un met purement malien et qui promet toujours. Figurez-vous que j'ai des clients qui quittent l'autre côté du fleuve juste pour acheter mes plats. Voyez-vous à quel point c'est sollicité ? » se réjouit-elle.

Pour la jeune Awa Coulibaly, la vente de beignets est un commerce saisonnier. À l'en croire, elle a appris à confectionner cette nourriture depuis sa tendre enfance. « Pendant le mois de ramadan, je fais de cette activité, ma priorité. C'est pour moi l'occasion de faire goûter mes délices aux amateurs de beignets et par la suite me faire un peu d'argent pour pouvoir subvenir à mes propres besoins » précise Awa Coulibaly.

Retrouvé parmi les clients de notre précédente vendeuse, Aliou Cissé, confirme que la galette de mil est très « appétissante » pour la rupture du jeûne. À l'en croire, ce met facilite beaucoup la rupture du jeûne.

Constatant que les exerçants dudit commerce se multiplient pendant le mois de ramadan, M. Cissé exhorte les vendeuses de beignets à faire preuve d'hygiène tout en redoublant d'efforts pour mettre en valeur le plat qu'il surnomme « plat culturel ».

Siguéta Salimata DEMBELE

Lavrov : “La Russie est prête à réduire les risques nucléaires, mais il faut être deux pour danser”

Selon le ministre russe des Affaires étrangères, la Russie est ouverte à des contacts visant à réduire les risques nucléaires. Selon lui, la principale condition préalable est l'abandon par l'Occident d'une “ligne de conduite agressive et hostile”.

Sergueï Lavrov a évoqué dans une interview accordée au journal Argoumenty i Fakty ce que Moscou pouvait faire sur le front diplomatique pour éloigner le monde d'un affrontement nucléaire.

Selon lui, la Russie “reste ouvert aux contacts, mais sur un pied d'égalité et dans le respect des intérêts russes, afin d'améliorer la situation en Europe et dans la région euro-atlantique et de réduire les risques nucléaires à long terme”. Comme l'a précisé le ministre, la tâche de la diplomatie est de “trouver et d'élaborer des moyens pacifiques, politiques et diplomatiques de régler les contradictions et les conflits entre États”.

“Y compris, bien sûr, dans les relations entre les puissances nucléaires. C'est là que se pose le problème, qui est le mieux décrit par l'expression bien connue, mais toute trouvée – “il faut être deux pour danser le tango”, a souligné M.Lavrov.

Une ligne de conduite “agressive et hostile”

Le chef de la diplomatie russe a rappelé que son pays avait à plusieurs reprises proposé des engagements constructifs et avancé des propositions pragmatiques et non politisées pour régler les problèmes internationaux actuels. En guise d'exemple, il a évoqué l'initiative du Président russe de décembre 2021 visant à fournir à Moscou des garanties de sécurité juridiquement contraignantes dans la direction occidentale.

“Cependant, nous avons été ignorés à Washington et à Bruxelles, où la réaction a été négative. Cela a finalement conduit à la crise actuelle en Ukraine”, a-t-il indiqué en ajoutant que la principale condition préalable était l'abandon par l'Occident d'une “ligne de conduite agressive et hostile”.



L'inadmissibilité d'un conflit nucléaire

Fin mars, le ministre russe de la Défense, Sergueï Choïgou, a déclaré que depuis que Londres avait annoncé l'initiative de livrer des obus à l'uranium appauvri à Kiev, il restait de moins en moins d'étapes avant un conflit nucléaire.

En décembre dernier, Sergueï Lavrov a qualifié d'“énorme” le risque que “toute guerre entre les puissances nucléaires” se transforme en conflit nucléaire. Il a ensuite rappelé la déclaration conjointe américano-russe de juin 2021 soulignant le caractère inacceptable du déclenchement d'un tel conflit.

Source : <https://fr.sputniknews.africa/>

Suède : La justice annule une décision de la police interdisant de brûler le Coran

La justice suédoise a ordonné mardi l'annulation d'une décision de la police interdisant de brûler le Coran lors d'une manifestation, laissant présager de nouveaux autodafés qui ont suscité de vives protestations dans le monde musulman et compromis l'adhésion suédoise à l'Otan.

La police “n'avait pas de fondement suffisant à sa décision”, a estimé la Cour administrative

d'appel dans un communiqué, considérant que les menaces invoquées par la police pour interdire des autodafés prévus devant les ambassades de Turquie et d'Irak n'étaient “pas suffisamment concrètes ou liées aux manifestations en question”.

Source : seneweb



Zhang Qian : Mon histoire dans le Centre hospitalier provincial de Benguérir au Maroc



Zhang Qian est médecin traitant au département de gynécologie et obstétrique du 8e hôpital du peuple de Shanghai et membre de la 194e équipe médicale chinoise au Maroc. Dans le Centre hospitalier provincial de Benguérir, elle a aidé de nombreuses femmes enceintes à accoucher avec succès grâce à ses remarquables compétences médicales. En plus, elle a échangé des idées professionnelles sur la gynécologie-obstétrique avec les médecins locaux en partageant ses expériences et ses connaissances.

Comme d'habitude, avant 10 heures, Zhang Qian est partie pour l'hôpital pour prendre la relève. En raison de la bonne réputation des médecins chinois dans la région et de la manière chaleureuse dont les Marocains les saluent, ainsi que les relations amicales entre Zhang Qian, ses voisins et le personnel de l'hôpital, la route menant à l'hôpital, qui ne fait qu'une trentaine de mètres de long, est devenue un chemin de salutations.

« Les patients ici sont très simples. Beaucoup d'entre eux viennent à l'hôpital en charrette en souffrant des cahots. C'est pourquoi je leur voue un amour particulier et j'espère que les mères et les enfants seront tous sains et saufs. Sur cette base, j'espère pouvoir garantir le taux d'accouchement naturel et réduire le nombre de césariennes », a dit Zhang Qian. En raison des contextes culturels, éducatifs,



institutionnels et religieux différents, il existe plus ou moins des différences dans le travail de gynécologie obstétrique entre la Chine et le Maroc. Les échanges entre les médecins des deux pays sont donc nécessaires.

Le 20 septembre, Zhang Qian a eu un rendez-vous avec les gynécologues-obstétriciens et sages-femmes locaux pour échanger des idées sur l'utilisation du forceps. Elle avait beaucoup travaillé sur sa présentation ces derniers jours et avait également préparé des accessoires à l'avance, qui avaient l'air un peu « mignons ». Pendant les échanges, Zhang Qian a donné une présentation détaillée du forceps aux gynécologues-obstétriciens et sages-femmes locaux à travers une combinaison d'explications et de démonstrations. Ils ont aussi discuté des différences et des similitudes dans l'utilisation du forceps entre la Chine et le Maroc.

« On a bien compris, la démonstration était parfaite. On a adoré. On aimerait bien d'autres formations comme ça », a dit Mme Ikram, sage-femme du Centre hospitalier provincial de Benguérir.

L'utilisation et la promotion du forceps par Zhang Qian à l'hôpital ont largement contribué à garantir un accouchement en douceur et la santé de la mère et du fœtus. Chaque fois qu'elle visite les chambres d'hôpital, elle reçoit toujours des remerciements de la part des mères.

Source : français.cgtn.com



ONU : La Tunisie doit mettre fin au “discours de haine” contre les Subsahariens



Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) a lancé un avertissement solennel mardi aux autorités tunisiennes pour faire cesser les “discours de haine raciste” en particulier envers les ressortissants d'Afrique subsaharienne.

Le Comité s'est dit “alarmé par les propos tenus par le chef de l'Etat tunisien (Kais Saïed) fin février, alléguant que des +hordes de migrants illégaux+ en provenance des pays africains subsahariens s'inscrivaient dans +un plan criminel visant à modifier la composition du paysage démographique de la Tunisie+ et étaient à l'origine +de violences, de crimes et de pratiques inacceptables+”.

Le Comité a estimé que de tels propos sont contraires à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale dont il a pour mission de surveiller le respect par les parties prenantes. Il s'est dit “profondément préoccupé par une recrudescence des discours de haine raciale

ou xénophobe en Tunisie à l'encontre des migrants des pays subsahariens, sur les réseaux sociaux et certains autres médias, y compris les discours de haine raciste tenus par des personnalités privées et des partis politiques”. Le Comité est également “gravement préoccupé” par le fait que cette vague de discours de haine et de stigmatisation a conduit à des actes de violence contre ces migrants, notamment des agressions physiques et des expulsions de leur domicile et de leur travail.

Le Comité est alarmé par les informations faisant état de nombreuses arrestations arbitraires de ces migrants, dont des femmes, des enfants et des étudiants, “menées par les forces de l'ordre dans le cadre de la campagne intitulée +Renforcement du tissu sécuritaire et réduction du phénomène de séjour irrégulier en Tunisie+, sans toutes les garanties procédurales”.

Le Comité a demandé à la Tunisie de cesser immédiatement les arrestations et les détentions collectives de ces migrants, de libérer

ceux qui sont détenus arbitrairement et de permettre à ceux qui choisissent de demander l'asile de le faire.

Début mars, le président tunisien s'était défendu de tout racisme à l'égard des Africains subsahariens après le tollé suscité par son discours incendiaire du 21 février largement condamné par la communauté internationale et des ONG de défense des droits humains. Il a rejeté les “propos malveillants” de ceux qui “ont voulu interpréter le discours à leur guise pour nuire à la Tunisie”.

Dans la foulée des violences déclenchées par les propos du président, la Banque mondiale (BM) avait annoncé suspendre “jusqu'à nouvel ordre” son cadre de partenariat avec la Tunisie, qui se trouve dans une situation économique catastrophique.

Tunis négocie aussi depuis plusieurs mois avec le Fonds monétaire international (FMI) un prêt de près de deux milliards de dollars.

Par : AFP

INFO FOOT : Le top 5 des entraîneurs les mieux payés au monde

L'entraîneur a un poids très important dans le football moderne. Comme en témoigne le montant de son salaire.

Malikilé retrace le Top 5 des coachs les mieux payés du monde.

Pour attirer un grand entraîneur, il faut désormais lui assurer bien plus qu'un bon effectif : un gros salaire.

Dans ce classement figurent les noms et salaires annuels des cinq entraîneurs les mieux payés de la planète football.

Diego Simeone de (Atlético de Madrid) est en première position du classement avec 34 millions d'euros par ans.

Diego Simeone, de son nom complet Diego Pablo Simeone González surnommé El Cholo, est un footballeur et entraîneur argentin, d'origine italienne. Il est né le 28 avril 1970 à Buenos Aires. Il évolue au poste de milieu défensif de la fin des années 1980 jusqu'au milieu des années 2000.

Simeone fait son grand retour à Madrid en décembre 2011 comme le sélectionneur du club.

Après dix ans, Diego est toujours le manager de l'Atlético de Madrid.

Il compte plusieurs trophées en Espagne comme la coupe d'Espagne, le championnat d'Espagne, la super coupe, la coupe UEFA...

Pep Guardiola avec 22,4 millions d'euros est en deuxième position. Josep Guardiola i Sala, dit Pep Guardiola, est un footballeur international espagnol reconverti entraîneur. En passant du FC Barcelone au Bayern, il est l'actuel entraîneur de Manchester City.

Guardiola compte plusieurs trophées en Espagne en Allemagne et Angleterre. Il a soulevé plus d'une fois le trophée de l'UEFA champions League.

S'en suit le sélectionneur du club anglais Liverpool, Jürgen Klopp avec 17,8 millions d'euros.

Jürgen Norbert Klopp, né le 16 juin 1967 à Stuttgart, est un footballeur allemand ayant joué aux postes d'avant-centre, de milieu offensif ou d'arrière droit entre 1986 et 2001.

Reconverti entraîneur depuis 2001, Klopp a di-

rigé les équipes allemandes du FSV Mayence de 2001 à 2008 et du Borussia Dortmund de 2008 à 2015.

Depuis le 8 octobre 2015, il est l'entraîneur du Liverpool FC. Le 1er juin 2019, il remporte sa première Ligue des champions en tant qu'entraîneur.

Graham Potter fraîchement viré du Chelsea est le 4ème avec 13,5 millions d'euros.

Né le 20 mai 1975 à Solihull, Potter est un footballeur anglais reconverti en tant qu'entraîneur.

Après des passages remarquables en Suède, au pays de Galles et plus récemment à Brighton, il fut le manager de Chelsea de septembre 2022 au 2 avril 2023.

Max Allegri l'actuel entraîneur de la Juventus FC est le cinquième de ce classement avec 12,8 millions d'euros par ans. Massimiliano Allegri, né le 11 août 1967 à Livourne en Italie, est un ancien footballeur italien reconverti en entraîneur de football.

Champion d'Italie à plusieurs reprises, max compte également plusieurs coupes d'Italie. Thomas Tuchel du (Bayern Munich) Et Carlo Ancelotti du (Real Madrid) suivent respectivement Allegri avec 12 millions et 11 millions par ans.

Aichatou Sanogo





Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous aurez vent de certains bruits de couloir à votre sujet qui ne seront pas très positifs. Comme cela ne sera pas la première fois, vous n'y prêterez pas une attention particulière. Bien vous en prendra, car ils s'évanouiront encore plus vite.

Vous mettrez au clair certaines situations financières qui ne seront pas très claires ! Vous adopterez une conduite moins brute de pomme pour obtenir satisfaction, mais vous devrez être ferme, sinon, on n'écouterait que d'une oreille vos revendications.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Aujourd'hui, vous ferez face à des désaccords qui seront de moins en moins gérables. En refusant ou en ne pouvant pas trouver un terrain d'entente, une promotion pourra vous passer sous le nez, et profiter à un collègue beaucoup plus conciliant.

Votre trésorerie sera à flux tendu... Le moindre petit pépin vous mettra dans un profond embarras ! Pour ne pas en arriver à cette extrémité, vos dépenses fonctionneront au ralenti. Cela ressemblera furieusement à un rationnement généralisé...



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Rien de tel qu'un nouveau départ ! Vous voilà sur les starting-blocks ! Rien ne vous décourage. Un changement de service ou une nomination arrive ! Ce que vous attendez depuis longtemps se concrétise. Vous devriez changer de bureau ou d'équipement !

Un peu de sagesse est vivement conseillée ! Vous craquez facilement pour les petits plaisirs. La somme des dépenses pèse lourd ! Votre salaire continue de partir très rapidement ! Pas d'inquiétude pour autant. Vous vivez légèrement au-dessus de vos moyens !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Mercury subit aujourd'hui un transit qui empêche la bonne productivité dans vos actes. Votre esprit est confus, et vous pourriez même avoir des soucis de mémoire ! Pas terrible pour une belle efficacité professionnelle, vous avez connu mieux.

Vous faites preuve d'une très belle lucidité dans ce domaine, et vous êtes conscient des problèmes qui pourraient survenir. Des projets sont en cours, et votre perspicacité est telle qu'ils ont de grandes chances d'aboutir de façon positive.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous ne pourrez pas sortir du bureau aussi tôt que prévu. Vous aurez des dossiers à finaliser impérativement avant le week-end. Vous jouerez contre la montre, d'autant plus qu'une réunion de dernière minute s'imposera et en plus, elle s'éternisera.

En suivant votre intuition, vous pourriez réaliser une affaire financière qui vous fera économiser quelques euros et en gagner aussi. Votre sixième sens vous sera également utile pour ne pas donner suite à une proposition que vous estimerez douteuse.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Ami Vierge, dans votre travail, vous passerez du lévrier à la tortue. Entre les dossiers à retravailler et les coups tordus des collègues, vous allez passer du rire aux larmes sans même vous en rendre compte... La roue tournera, mais plus dans le bon sens.

Contrairement à beaucoup de gens, votre priorité ne sera pas d'avoir un maximum de billets... Aujourd'hui, vous utiliserez vos deniers pour vous faire plaisir, sans pour autant, selon une expression un peu familière, partir en cacahuète... Ouf !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des difficultés de concentration peuvent arriver. Le carré Lune/Mercure vous perturbe, et vous empêche d'avoir les idées claires. Vous ressentez un manque d'efficacité, ça vous contrarie et vous rend nerveux. Essayez de reporter tout travail qui peut attendre.

À vouloir un peu trop vous amuser, vous risquez de dépenser plus que de raison ! Attention, votre esprit a tendance à s'éparpiller, à cause du mauvais transit de Mercure. La lucidité vous fait défaut, et votre jugement s'en ressent, soyez vigilant.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Des difficultés de concentration peuvent arriver. Le carré Lune/Mercure vous perturbe, et vous empêche d'avoir les idées claires. Vous ressentez un manque d'efficacité, ça vous contrarie et vous rend nerveux. Essayez de reporter tout travail qui peut attendre.

À vouloir un peu trop vous amuser, vous risquez de dépenser plus que de raison ! Attention, votre esprit a tendance à s'éparpiller, à cause du mauvais transit de Mercure. La lucidité vous fait défaut, et votre jugement s'en ressent, soyez vigilant.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Rien n'ira de soi dans votre secteur professionnel. Après quelques petits instants de découragement, vous reprendrez confiance. Vous plancherez avec méticulosité chaque dossier un à un, afin qu'il ne s'y glisse pas d'erreurs préjudiciables à l'entreprise.

Si vos dépenses auront laissé un trou dans votre budget, vous allez le remettre à niveau. Vous changerez des détails dans votre consommation quotidienne. Vous ferez de petites économies qui auront au final une grande influence sur vos finances.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

On pourra vous faire la promesse de bénéficier d'un statut revalorisé, mais aussi la quasi-certitude de devoir repousser d'une semaine ou deux vos prochaines vacances... Côté formation, elle sera soit décidée, proposée ou carrément imposée !

Vous allez dispatcher vos sous entre les impératifs liés à l'entretien de votre foyer, les besoins de vos proches, comme par exemple les études, et vos économies, selon ce qu'il restera ! Ami Capricorne, vous agirez de cette manière chaque mois...



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous êtes motivé et cela se voit ! Votre supérieur peut vous convier. Un rendez-vous inattendu peut tomber. Il a pour objectif de vous faire gravir les échelons. Cette proposition s'annonce une opportunité. Il faut réfléchir vite pour la saisir !

Faites attention à vos dépenses. Elles sont multiples et sous l'impulsion ! Les gadgets vous attirent. Votre salaire suffit à couvrir les charges. Ne vous tracassez pas. Même avec un découvert, le déséquilibre sera bref. Vous parvenez à garder la stabilité.



Poisson (19 février - 21 mars)

La Lune dans votre signe, carré à Mercure, vous empêche d'avoir une belle sérénité au bureau. Effectivement, vous n'avez pas les idées claires, et la concentration vous fait défaut. Vous n'arrivez pas à atteindre vos objectifs, ça vous agace fortement !

Mars rentre dans votre signe, apportant une belle vitalité. Mais l'impatience peut aussi arriver, et vous voulez que les choses aillent vite ! C'est un peu ce qui se passe dans vos finances, la patience est requise, ne soyez pas trop pressé !



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1273 **Malikilé**



Kamena lève le voile!

Les ministres Diop à la tribune des Nations Unies

1274 **Malikilé**



Les enfants de Badalabougou servis

Commission de finalisation du projet de Constitution

1275 **Malikilé**



Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA

5ème édition de la Nuit de l'Entrepreneuriat

1276 **Malikilé**



La grosse arnaque!

Moussa Faki Mahamat reçu par Assimi Goita

1277 **Malikilé**



242 filles et femmes installées

Centaine des fonds d'investissement et de protection des familles et de la femme

1278 **Malikilé**



De quoi ont peur les pays de la zone franc?

Economie et gestion Fcfa ou monnaies nationales

1279 **Malikilé**



Montage Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM

Le responsable des Droits de l'Homme persona non grata

1280 **Malikilé**



Les travaux débutent aujourd'hui!

Des élèves exposés à la moquerie populaire

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23